

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2021.7.32.183

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 à 18h00 à l'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Hicham AICHI, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Gilles BATTAIL, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Noël BOURSIN, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DIOP, Christopher DOMBA, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Hamza ELHIYANI, Michèle EULER, Thierry FLESCHE, Christian GENET, Céline GILLIER, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Marie JOSEPH, Semra KILIC, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Sylvie PAGES, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
26/11/2021

Date de l'affichage :
09/12/2021

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 68

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Patrick ANNE a donné pouvoir à Lionel WALKER, Nathalie BEAULNES-SERENI a donné pouvoir à Ségolène DURAND, Christelle BLAT a donné pouvoir à Josée ARGENTIN, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN a donné pouvoir à Céline GILLIER, Bernard DE SAINT MICHEL a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Willy DELPORTE a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Guillaume DEZERT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Semra KILIC, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Michel ROBERT, Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Khaled LAOUITI a donné pouvoir à Dominique MARC, Aude LUQUET a donné pouvoir à Noël BOURSIN, Henri MELLIER a donné pouvoir à Christopher DOMBA, Zine-Eddine M'JATI a donné pouvoir à Marie JOSEPH, Bénédicte MONVILLE a donné pouvoir à Arnaud SAINT-MARTIN, Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Sylvie PAGES, Marylin RAYBAUD a donné pouvoir à Thierry FLESCHE, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Aude ROUFFET, Robert SAMYN a donné pouvoir à Céline GILLIER, Alain TRUCHON a donné pouvoir à Franck VERNIN, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Julien AGUIN.

ABSENTS EXCUSES

Jérôme GUYARD, Natacha MOUSSARD, Mourad SALAH, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Philippe CHARPENTIER

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment son article L.2224-5 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, compétente en matière d'Eau Potable ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 30 novembre 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 2 décembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission Cadre de vie et Environnement du 7 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence en eau potable, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est maître d'ouvrage direct des réseaux publics et ouvrages publics de stockage d'eau potable sur les communes qui composent la CAMVS hors Seine-Port :

- Les réseaux publics et ouvrages publics de stockage d'eau des communes de Le Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Lissy et Limoges-Fourches, confiés par Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ Eau France.
- Les réseaux publics et ouvrages publics de stockage d'eau des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Melun, Montereau-sur-le-jard, La Rochette, Livry-sur-Seine, Maincy, Saint-Germain-Laxis, Rubelles, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon, confiés par Délégation de Service Public (DSP) à VEOLIA EAU.

CONSIDERANT que, l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers » ;

CONSIDERANT que le rapport annuel 2020 regroupe l'analyse du prix et de la qualité du service public d'eau potable ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Adoptée à la majorité, avec 58 voix Pour, 5 voix Contre et 5 Abstentions

Fait et délibéré, le mercredi 15 décembre 2021, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20211215-44823-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : vendredi 17 décembre 2021

Publication ou notification : 17 décembre 2021

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Exercice 2020

Rapport établi selon l'article L 2224-5
du Code Général des Collectivité Territoriales

Direction Patrimoine et Environnement
de la CAMVS

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le XX
Echéance réglementaire le XX



SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	5
2. CONTACTS	5
3. GENERALITES	6
3.1 LE « PETIT » CYCLE DE L'EAU	6
3.2 LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE.....	7
3.3 L'HARMONISATION DES PRATIQUES	8
4. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.....	9
4.1 MODE DE GESTION DU SERVICE	9
4.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0).....	10
4.3 NOMBRE D'ABONNES	10
4.4 LES EAUX BRUTES	11
4.4.1 Prélèvements sur les ressources en eau	11
4.4.2 Les achats d'eau brute	13
4.5 LES EAUX TRAITEES	13
4.5.1 Production	13
4.5.2 Achats d'eaux traitées (importation).....	15
4.5.3 Ventes d'eau exportées et échangées intra-communautaire.....	15
4.5.4 Volume mis en distribution, consommé autorisé et perte en réseaux	16
4.5.5 Volumes vendus au cours de l'exercice	18
4.5.6 Autres volumes : consommations sans comptage, volumes de service et consommations comptabilisées 19	
4.5.7 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2020 (tous modes de gestion confondus) 20	
4.6 LE LINEAIRE DE RESEAUX (HORS BRANCHEMENTS)	21
4.7 LES OUVRAGES DE STOCKAGE	21
4.8 LES OUVRAGES DE SURPRESSION	22
5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	23
5.1 MODALITES DE TARIFICATION	23
5.1.1 La part intercommunale.....	23
5.1.2 Modalité de la facturation	23
5.1.3 Facture d'eau type (D102.0).....	23
5.2 LE FACTURE D'EAU TYPE.....	24
5.3 RECETTES DU SERVICE	25
6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	26
6.1 MONTANT FINANCIERS.....	26
6.2 ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	26
6.3 DOTATION DES AMORTISSEMENTS.....	26
6.4 PRESENTATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX	26
6.5 TRAVAUX REALISES EN 2020 PAR LA CAMVS	27
6.6 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB	27
7. INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
7.1 QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P101.2).....	28
7.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2 B)	29
7.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	30
7.3.1 Indice linéaire de consommation (ILC).....	30
7.3.2 Rendement du réseau (P104.3).....	31
7.3.3 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	32
7.3.4 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	33
7.3.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	34
7.4 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	35

7.5	AUTRES INDICATEURS VIS-A-VIS DES ABONNES	37
7.5.1	<i>Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés (D151.0) et respect de ce délai (P152.1)</i> 37	
7.5.2	<i>Fréquence des interruptions de service non programmées (P151.1)</i>	37
7.5.3	<i>Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)</i>	38
7.5.4	<i>Taux de réclamations (P155.1)</i>	39
7.6	BILAN DES INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	40
8.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	42
8.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (P109.0).....	42
8.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEES	42
9.	LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION (CARE)	43
9.1	LE CARE.....	43

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des figures

Figure 1 : Le « petit » cycle de l'eau	6
Figure 2 : Histoire de la création de la CAMVS	7
Figure 3 : Carte du périmètre de la CAMVS	7
Figure 4 : Bilan des volumes du cycle de l'eau potable de l'exercice 2020	20

Table des tableaux

Tableau 1 : Contrat sur le périmètre de la CAMVS en 2020	9
Tableau 2 : Population (estimée en nombre d'habitants) desservie sur les communes du périmètre	10
Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés du service public d'eau potable	11
Tableau 4 : Evolution des volumes prélevés dans le milieu naturel	12
Tableau 5 : Evolution des volumes produits	14
Tableau 6 : Evolution des volumes importés	15
Tableau 7 : Evolution des volumes exportés et échangés intra-communautaire en m3/an	15
Tableau 8 : Evolution des volumes mis en distribution, autorisés et pertes en réseau	17
Tableau 9 : Volumes facturés aux abonnés incluant les ventes en gros	18
Tableau 10 : Volumes sans comptage, volumes de service et volumes comptabilisés	19
Tableau 11 : Evolution du linéaire de réseaux	21
Tableau 12 : Principales caractéristiques des ouvrages de stockage	21
Tableau 13 : Principales caractéristiques des ouvrages de reprise / surpression	22
Tableau 14 : Tarifs 2021 de l'eau potable par contrat	24
Tableau 15 : Recettes d'exploitation de la CAMVS par contrat	25
Tableau 16 : Bilan financier des études réalisées en 2020	26
Tableau 17 : Etat de la dette et durée d'extinction de la dette de la CAMVS	26
Tableau 18 : Travaux réalisés en 2020 par la CAMVS	27
Tableau 19 : Branchements en plomb	27
Tableau 20 : Qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau	28
Tableau 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	29
Tableau 22 : Évolution de l'indice linéaire de consommation	30
Tableau 23 : Evolution du rendement de réseau	31
Tableau 24 : Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés	32
Tableau 25 : Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau	33
Tableau 26 : Evolution du renouvellement de réseau	34
Tableau 27 : Evolution de l'indice de protection de la ressource en eau	36
Tableau 28 : Respect des délais contractuels relatifs aux branchements des abonnés	37
Tableau 29 : Fréquence des interruptions de service non programmées	38
Tableau 30 : Taux d'impayés des factures d'eau	38
Tableau 31 : Taux de réclamations des abonnés	39
Tableau 32 : Bilan des indicateurs de l'exercice 2020 sur le territoire de la CAMVS	40
Tableau 33 : Abandon de créances et versement à un fond de solidarité	42
Tableau 34 : CARE 2020 des contrats de DSP pour l'exercice 2020	44

1. AVANT PROPOS

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, la compétence eau potable a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS). La CAMVS pour l'exercice 2020, vous présente son rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Il est à noter que :

- la commune de Seine-Port a intégré au 31 décembre 2019 le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), ainsi la compétence eau potable est déléguée à ce syndicat. Les éléments techniques relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable de cette commune seront présentés dans le rapport du SEDIF et non dans le présent rapport,
- la commune de Pringy a été intégrée à la délégation de service public (DSP) de Saint-Fargeau-Ponthierry en date 1^{er} août 2020 par voie d'avenant,
- les indicateurs techniques des communes de Lissy et Limoges-Fourches n'ont que peu d'historique. En effet les communes ne disposent pas d'une sectorisation permettant l'établissement des indicateurs pour un périmètre restreint à celles-ci depuis fin 2019,
- l'intégration et la consolidation des indicateurs financiers se mettent en place progressivement, ne permettant pas un historique significatif du fait d'un transfert de compétence des communes à la CAMVS au 1^{er} janvier 2020.

Ce document est constitué conformément aux dispositions décrites des articles D2224-1 et suivants du CGCT.

A partir du 1^{er} janvier 2008, des indicateurs techniques et financiers doivent obligatoirement figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, tels que définis par les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette évolution vise à permettre aux services de l'eau et de l'assainissement, et à leurs usagers, de bénéficier pleinement de la démarche de « performance » qui se développe progressivement.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, le présent document regroupe l'ensemble des indicateurs techniques et financiers pour l'année 2020 du service de l'eau potable, ainsi que les données relatives à la qualité de l'eau distribuée.

Avant sa présentation à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ce rapport est détaillé devant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Le document et l'avis de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sont mis à la disposition du public pour consultation.

2. CONTACTS

Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine

Direction du Patrimoine et de l'Environnement - Service Eau Potable
297, rue Rousseau Vaudran
CS 30 187
77 198 Dammarie-lès-Lys
Tél. : 01 64 79 25 25
Courriel : eau.potable@camvs.com

www.melunvaldeseine.fr

Le Président : Monsieur Louis VOGEL
Le Vice-Président à l'Eau Potable : Monsieur Philippe CHARPENTIER
Le Directeur Général des Services : Monsieur Stéphane CALMEN

3. GENERALITES

3.1 Le « petit » cycle de l'eau

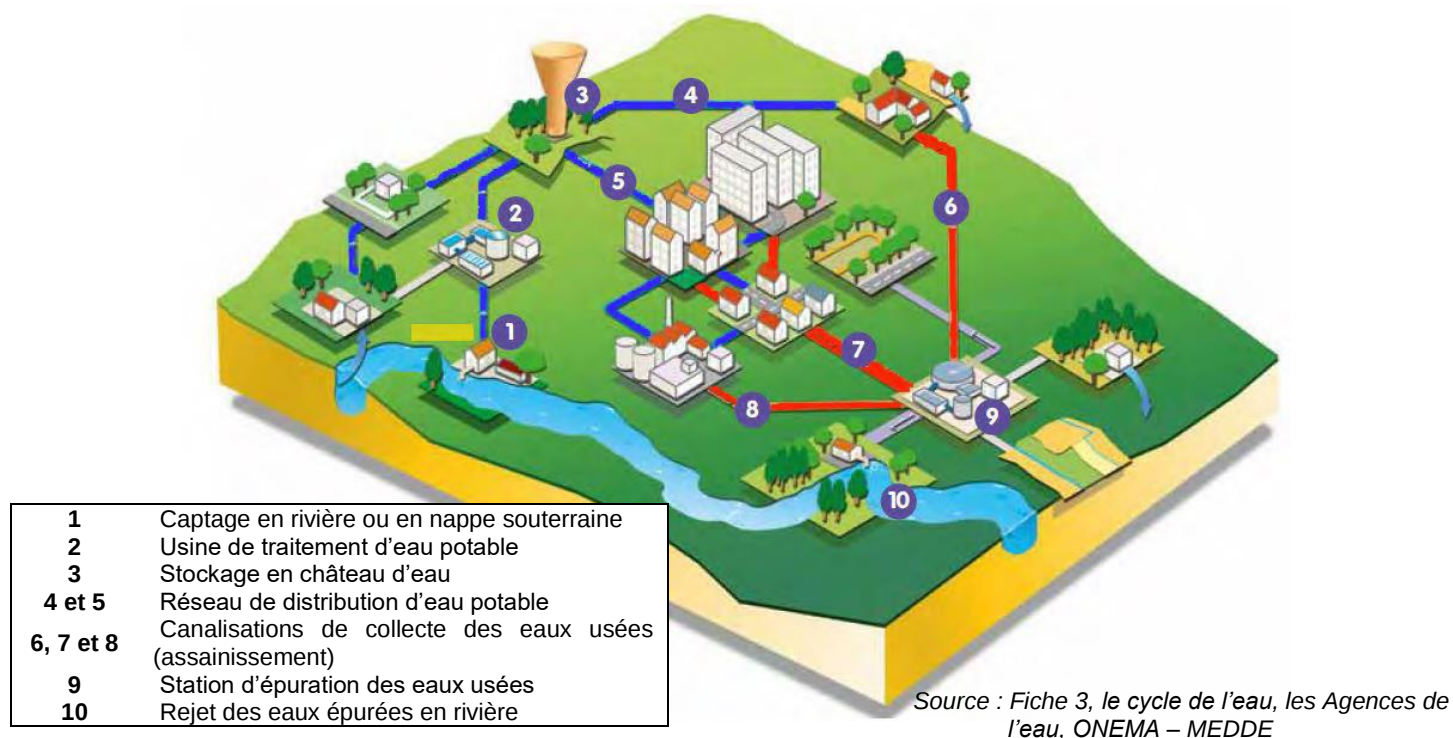


Figure 1 : Le « petit » cycle de l'eau¹

Le cycle de l'eau est l'ensemble des échanges et des transformations de l'eau dans les différents compartiments de l'environnement. On distingue généralement le grand cycle de l'eau (ou cycle naturel) qui décrit des échanges dans l'ensemble de l'écosystème, du petit cycle de l'eau (ou cycle anthropique), qui décrit la circulation de l'eau dans un réseau artificiel créé par l'Homme, c'est-à-dire eau potable et assainissement.

1 - Les points de captage

Un captage d'eau potable est un dispositif de prélèvement d'eau « brute » dans le milieu naturel, rivière ou nappe souterraine. Afin de protéger les ressources utilisées pour la production d'eau potable, des outils réglementaires sont mis en place, appelés « périmètres de protection », définis par arrêté préfectoral et dans lesquels les activités susceptibles de polluer les eaux sont limitées ou interdites.

2 - Les usines de traitement

L'eau « brute » prélevée dans le milieu naturel est acheminée par une canalisation jusqu'à une usine de traitement. Selon la qualité de l'eau « brute », le traitement de l'eau est plus ou moins important et complexe, mais il comprend au moins une désinfection, pour supprimer toute présence de bactéries et autres microorganismes. D'autres traitements sont parfois nécessaires pour s'assurer que l'eau est de bonne qualité.

3 - Les réservoirs

L'eau traitée est acheminée par des canalisations et des puissantes pompes jusqu'au sommet des réservoirs (châteaux d'eau). Ces ouvrages stockent l'eau et se vident à la demande, en fonction des besoins de consommations, gravitairement dans les conduites de distribution.

4 et 5 - Le réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué de canalisations qui partent du réservoir vers les zones d'habitations et d'activités. Dans la rue, devant chaque habitation ou immeuble, une conduite de petit diamètre est branchée sur la canalisation principale, c'est le branchement qui permet de desservir chaque abonné. Un compteur installé sur le branchement mesure les volumes d'eau potable consommés par chacun pour établir la facturation.

¹ Pour les points 6 à 10 voir le RPQS « Assainissement »

3.2 La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est composée de 20 communes, localisées au sud-ouest du département de Seine-et-Marne. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale. Sa création est le résultat d'un cheminement de 30 ans vers l'intercommunalité.

1972	Création du District Melun – Le-Mée-sur-Seine.
1991	Elargissement aux communes de La Rochette et Vaux-le-Pénil. Le District prend le nom de District de l'Agglomération Melunaise (DAM).
1993	Intégration de Livry-sur-Seine.
1994	Entrée de Boissise-la-Bertrand et Voisenon dans le DAM.
1997	Entrée de Dammarie-lès-Lys. Le DAM regroupe alors 8 communes, pour environ 100 000 habitants.
1999	La loi Chevènement du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale implique la disparition des Districts et leur transformation en Communauté de Communes ou en Communauté d'Agglomération. Les élus font le choix de la transformation en Communauté d'Agglomération, impliquant la mise en place d'une taxe professionnelle unique.
2002	Le 1er janvier 2002, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est créée par transformation du DAM et absorption du SIGUAM (ce syndicat intercommunal assurait, depuis 1962, pour le compte de ses adhérents, les compétences assainissement et traitement des déchets ménagers). La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine accueille 6 nouvelles communes - Boissettes, Boissise-le-Roi, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-Germain-Laxis et Seine-Port - et se dote de compétences élargies par rapport au DAM.
2016	Au 1er janvier 2016 l'Agglo compte 16 communes, avec l'arrivée de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry, pour une population de près de 125 000 habitants (chiffres Insee 2015).
2017	Les communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière rejoignent la CAMVS.

Figure 2 : Histoire de la création de la CAMVS

Le territoire de la CAMVS est traversé par la Seine ainsi que par l'autoroute A5, comme représenté ci-dessous.

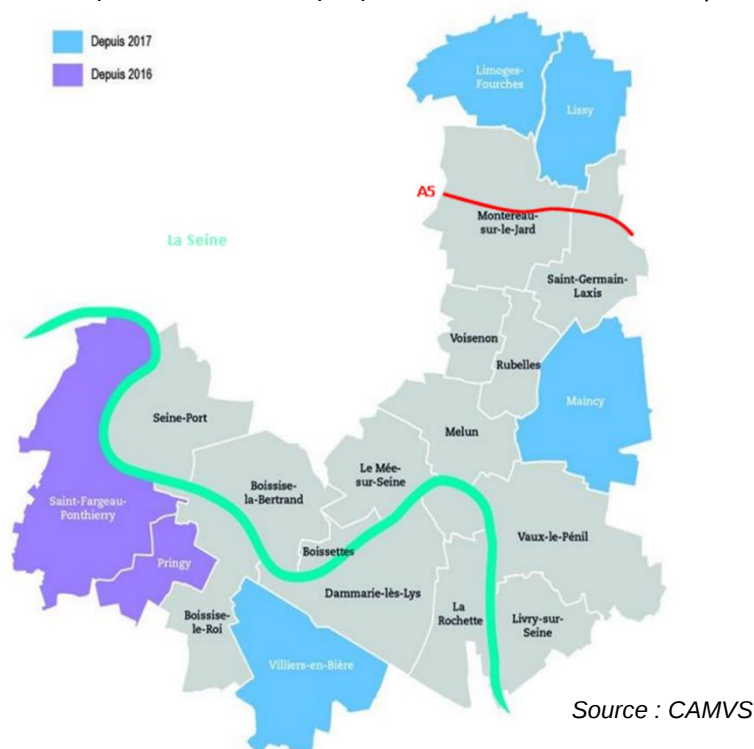


Figure 3 : Carte du périmètre de la CAMVS

Le Service Eau Potable assure l'exercice de la compétence « eau potable » au sein de la Direction Patrimoine et Environnement de la CAMVS.

La compétence « eau potable » comprend l'ensemble des missions :

- production,
- transport,
- stockage,
- distribution.

3.3 L'harmonisation des pratiques

La CAMVS a pris la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020. Une étude de gouvernance pour le transfert de la compétence « eau potable » a été lancée en 2018. Elle a permis de définir les grands axes de la politique de l'eau de la CAMVS, dont l'harmonisation du service et permettra aussi :

1. Le lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour :
 - améliorer les connaissances du système d'eau potable,
 - définir un planning pluriannuel de travaux,
 - déterminer l'objectif de la convergence tarifaire,
2. Une convergence tarifaire,
3. Un règlement de service « eau potable » unique sur l'Agglomération.

4. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

4.1 Mode de gestion du service

Le service public d'eau potable est majoritairement en affermage avec 17 contrats en DSP et 1 prestation de service au 1^{er} janvier 2020.

Au 31 juillet 2020, la prestation de service d'eau potable de la commune de Pringy est arrivée à échéance. Ce périmètre a été intégré au périmètre de la délégation de service public (DSP) de Saint-Fargeau-Ponthierry en date du 1^{er} août 2020 par voie d'avenant.

Tableau 1 : Contrat sur le périmètre de la CAMVS en 2020

Communes	Prestataire	Contrat	Fin de contrat	Observations
Boissettes	VEOLIA	Affermage	31/12/2020	
Boissise-la-Bertrand	VEOLIA	Affermage	30/06/2028	
Boissise-le-Roi	VEOLIA	Affermage	03/01/2022	
Limoges-Fourches	SUEZ	Affermage	30/06/2028	DSP liée à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)
Lissy		Affermage		
Livry-sur-Seine	VEOLIA	Affermage	28/07/2025	
Maincy	VEOLIA	Affermage	31/12/2025	
Melun	VEOLIA	Affermage	31/12/2034	Convention entre Melun et Dammarie-lès-Lys depuis 1929
Dammarie-lès-Lys				
Mée-sur-Seine (le)	SUEZ	Affermage	31/12/2024	
Montereau-sur-le-Jard	VEOLIA	Affermage	30/06/2024	
Pringy	SUEZ	Prestation de service	31/07/2020	Fin de la prestation de service le 31/07/2020
		Affermage	du 01/08/2020 au 30/09/2022	Intégrée à la DSP de SFP depuis le 01/08/2020
Rochette (la)	VEOLIA	Affermage	31/12/2023	
Rubelles	VEOLIA	Affermage	26/12/2022	
Saint-Fargeau-Ponthierry	SUEZ	Affermage	30/09/2022	
Saint-Germain-Laxis	VEOLIA	Affermage	31/12/2031	
Vaux-le-Pénil	VEOLIA	Affermage	31/12/2025	
Villiers-en-Bière	VEOLIA	Affermage	27/02/2023	
Voisenon	VEOLIA	Affermage	30/06/2023	

Dans le cadre de l'étude de gouvernance en vue du transfert de la compétence, un plan prévisionnel de regroupement des contrats a été établi et validé lors du COPIL du 26 juin 2019. Le regroupement a été décidé par zone géographique une fois les contrats en cours arrivés à échéance. Ainsi le premier regroupement sera effectif sur le secteur Ouest (5 communes), à partir de 2022. La seconde étape concernera le secteur Nord, à partir de 2024.

4.2 Estimation de la population desservie (D101.0)

La CAMVS s'étend sur environ 200 km² et regroupe 130 488 habitants².

Ce chiffre est un indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance, présentés ci-après. Il représente le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 2 : Population (estimée en nombre d'habitants) desservie sur les communes du périmètre

Communes	Superficie (ha)	Estimation de la population desservie		Variation N/N-1
		2019	2020	
Boissettes	156	411	406	-1,22%
Boissise-la-Bertrand	1 013	1 170	1 161	-0,77%
Boissise-le-Roi	709	3 835	3 816	-0,50%
Dammarie-lès-Lys Melun	1 027	63 282	62 335	-1,50%
La Rochette	586	3 464	3 510	1,33%
Le Mée-sur-Seine	554	20 955	21 208	1,21%
Limoges-Fourches	796	495	514	3,84%
Lissy	685	231	260	12,55%
Livry-sur-Seine	497	2 074	2 111	1,78%
Maincy	1 019	1 746	1 780	1,95%
Montereau-sur-le- Jard	1 112	527	522	-0,95%
Pringy	410	2 943	2 914	-0,99%
Rubelles	390	2 177	2 374	9,05%
Saint-Fargeau- Ponthierry	1 657	14 334	14 233	-0,70%
Saint-Germain-Laxis	720	758	761	0,40%
Vaux-le-Pénil	1 164	11 221	11 220	-0,01%
Villiers-en-Bière	5 561	215	214	-0,47%
Voisenon	330	1 149	1 149	0,00%
TOTAL CAMVS	18 386	130 987	130 488	-0,38%

La population totale desservie estimée sur le territoire de la CAMVS est de 130 488 habitants, soit une légère diminution de -0,38% par rapport à 2019.

4.3 Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés desservis en eau correspond aux abonnés domestiques et assimilés ainsi qu'aux abonnés industriels ou autre.

² Données issues des Rapports Annuels des Délégués de l'année 2020

Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés du service public d'eau potable

Communes	Nombre d'abonnés domestiques		Nombre d'abonnés non domestiques		Nombre total d'abonnés		Variation N/N-1
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Boissettes	180	185	0	0	180	185	2,78%
Boissise-la-Bertrand	436	446	0	0	436	446	2,29%
Boissise-le-Roi	1 476	1 507	1	2	1 477	1 509	2,17%
Dammarié-lès-Lys Melun	10 518	10 512	42	40	10 560	10 552	-0,08%
La Rochette	1 118	1 109	1	1	1 119	1 110	-0,80%
Le Mée-sur-Seine	2 660	2 649	0	0	2 660	2 649	-0,41%
Limoges-Fourches	210	214	0	0	210	214	1,90%
Lissy	135	137	0	0	135	137	1,48%
Livry-sur-Seine	845	843	0	0	845	843	-0,24%
Maincy	756	758	0	0	756	758	0,26%
Montereau-sur-le-Jard	239	241	1	1	240	242	0,83%
Pringy	1 049	1 023	0	0	972	1 023	0,00%
Rubelles	965	1 007	0	0	965	1 007	4,35%
Saint-Fargeau-Ponthierry	3 572	3 593	0	0	3 572	3 593	0,59%
Saint-Germain-Laxis	288	290	0	0	288	290	0,69%
Vaux-le-Pénil	3 353	3 501	4	4	3 357	3 505	4,41%
Villiers-en-Bière	93	91	1	1	94	92	-2,13%
Voisenon	451	453	0	0	451	453	0,44%
TOTAL CAMVS					28 317	28 608	1,03%

Le nombre d'abonnés global a légèrement augmenté +1,03% en 2020 par rapport en 2019.

4.4 Les Eaux brutes

Les eaux brutes sont des eaux superficielles ou souterraines, telles qu'elles se présentent dans le milieu naturel avant traitement de potabilisation. Les eaux brutes de la CAMVS sont prélevées en nappe souterraine, dont la majorité dans la nappe des calcaires de Champigny mais également en moindre proportion depuis les eaux de surface en Seine.

4.4.1 Prélèvements sur les ressources en eau

Les points de prélèvement en eau actifs sur le périmètre du service eau potable de la CAMVS sont au nombre de 17 captages.

Les points de prélèvement non actifs sont au nombre de 7 dont 6 en veille et 1 comblé.

Tableau 4 : Evolution des volumes prélevés dans le milieu naturel

Contrats	Communes	Ouvrage de prélèvement	Code BSS	Création	Débit DUP* (m³/h)	Prélèvement 2016 (m³)	Prélèvement 2017 (m³)	Prélèvement 2018 (m³)	Prélèvement 2019 (m³)	Prélèvement 2020 (m³)	Variation N/N-1
Melun Dammarie-lès-Lys	Boissise-la-Bertand	Puits 1 - Les Friches	BSS000TZVB	/	1 250	4 157 360	3 291 342	3 553 955	4 077 964	3 733 801	-8,44%
		Puits 2 - Les Uselles	BSS000TZVW	/							
		Puits 3 - Le Bois St Jean	BSS000TZVC	/							
		Puits 4 - L'anglée	BSS000TZXP	/							
		Prise d'eau en Seine	Non concernée	2018	1 400**	/	/	/	/	586 761	/
	Dammarie-lès-Lys	Forage Justice	BSS000UBPB	1966	120**	387 369	337 548	0	451 307	595 568	31,97%
		<i>P13 - La Glandée</i>	<i>BSS000UBNJ</i>	<i>1950</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
		<i>P29 - La Glandée</i>	<i>BSS000UBNH</i>	<i>1913</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
		<i>P49 - La Glandée</i>	<i>BSS000UBNG</i>	<i>/</i>	<i>Comblé</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
	Livry-sur-Seine	Puits 1	BSS000UBPX	1969	1 500	1 354 686	950 167	932 475	1 910 481	2 074 565	8,59%
		Puits 2	BSS000UBQP	1974		198 071	1 018 737	1 636 212	1 432 023	740 823	-48,27%
		Puits 3	BSS000UBQN	1974		1 792 902	1 974 287	1 299 207	598 737	1 469 720	145,47%
		Puits 4	BSS000UADZ	1977		1 905 691	2 205 440	2 186 263	1 947 861	1 917 703	-1,55%
		Puits 5	BSS000UADY	1977		1 685 031	1 725 787	2 418 771	1 817 560	1 631 831	-10,22%
		Puits 6	BSS000UAEA	1977		587 446	814 659	1 543 857	1 505 917	1 276 615	-15,23%
	Rochette (la)	Forage de la Rochette	BSS000UBQM	1971	150**	93	236 535	634	182 185	517 697	184,16%
	Le Mée-sur-Seine	<i>Marchais Marais 1</i>	<i>BSS000TZYN</i>	<i>1957</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
		<i>Marchais Marais 2</i>	<i>BSS000UAAK</i>	<i>1963</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Fargeau-Ponthierry	Forage de Tilly	BSS000TZUH	1971	150	346 445	365 134	405 518	457 206	530 262	15,98%
CCBRC TNO	Lissy	Lissy 1	BSS000RRCJ	1987	55	/	/	630 752	608 665	386 112	-36,56%
Pringy	Pringy	Forage de Pringy	BSS000TZSL	1934	60***	177 926	176 611	100 959	0	0	0,00%
Villiers-en-Bière	Villiers-en-Bière	Villiers-en-Bière 1	BSS000UBAD	1967	170	192 496	321 331	407 233	142 475	163 597	14,83%
Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-le-Jard	<i>Ferme de Brigy-Chemin Haut</i>	<i>BSS000TZYF</i>	<i>/</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>0,00%</i>
Rubelles	Rubelles	<i>Forage Les Mézereaux</i>	<i>BSS000UAAP</i>	<i>1967</i>	<i>A l'arrêt</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>0,00%</i>
TOTAL					/	12 785 516	13 417 578	15 115 836	15 132 381	15 625 055	3,26%

* DUP : Déclaration d'Utilité Publique ** Procédure de DUP en cours *** Procédure de DUP à lancer

Les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) restent à finaliser sur les forages :

- La Justice et La Rochette, dont la procédure est en cours de finalisation,
- Pringy dont la procédure n'est pas en cours. Son devenir sera orienté par les conclusions du schéma directeur et l'avis de l'hydrogéologue agréé nommé sur ce dossier.

Le service public d'eau potable a prélevé **15 625 055 m³** pour l'exercice 2020 soit une hausse par rapport à 2019 de 3,26%. Cette hausse a été observée principalement lors du confinement, début 2020, coïncidant également avec la mise en route de la prise d'eau en Seine. Les abonnés du territoire étant majoritairement des abonnés domestiques, ils ont consommé sur le territoire. De plus, les volumes prélevés par la prise d'eau en Seine concerne pour :

- 14% (81 790 m³) les essais de mise en route,
- 86% (504 971 m³) la mise en distribution à compter du 7 juillet 2020.

4.4.2 Les achats d'eau brute

Aucun achat d'eau brute n'est réalisé sur le territoire.

4.5 Les Eaux traitées

4.5.1 Production

L'origine de la production d'eau potable de la CAMVS est historiquement l'usine de Livry-sur-Seine, avec une capacité de production de 30 000 m³/j et une eau brute issue de l'aquifère des calcaires de Champigny.

L'extension de l'usine de Boissise-la-Bertrand permet de renforcer les capacités de production à 30 000 m³/j pour cette usine mais également de diversifier la ressource, avec une prise d'eau en Seine en plus de 4 captages dans l'aquifère des calcaires de Champigny.

La majorité des communes (13) est desservie en eau par le biais de conventions de vente d'eau en gros du contrat de Melun et Dammarie-lès-Lys. Quelques communes ne sont pas desservies ou non exclusivement par l'eau de Melun, dont :

- Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière ayant leurs propres captages,
- Limoges-Fourches et Lissy alimentées par la boucle de la CCBRC (Communauté de Commune de Brie des Rivières et Châteaux) dont le forage de Lissy est sur le territoire de la CAMVS.

Les volumes produits sont les volumes issus des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Ils correspondent au volume prélevé auquel on soustrait les volumes de service du traitement. Néanmoins les volumes de service pour l'usine de Boissise la-Bertrand ne sont pas connues à ce jour.

Tableau 5 : Evolution des volumes produits

Contrats	Communes	Station de production	Nombre de pompe	Type de traitement	Débits nominaux (m³/h)	Volumes produits (m³)					Variation N/N-1
						2016	2017	2018	2019	2020	
Melun Dammarie-lès-Lys	Boissise-la-Bertrand	Usine	4	Physico-chimique	1 250	4 157 360	3 291 342	3 553 955	4 077 964	4 320 562	5,95%
	Dammarie-lès-Lys	Forage de La Justice	1	Chloration	120	387 369	337 548	0	451 307	595 568	31,97%
	Livry-sur-Seine	Usine	6	CAG Chloration	1 500	7 523 827	8 689 077	10 016 785	9 212 579	9 111 257	-1,10%
	La Rochette	Forage de La Rochette	1	Chloration	150	93	236 535	634	182 185	517 697	184,16%
Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Fargeau-Ponthierry	Forage de Tilly	2	Dilution et chloration	150	346 445	365 134	405 518	457 206	530 262	15,98%
CCBRC TNO	Lissy	Lissy 1		Physico-chimique	55	/	/	630 752	608 665	386 112	-36,56%
Pringy	Pringy	Forage de Pringy	1	Chloration	60	177 926	176 611	100 959	0	0	0,00%
Villiers-en-Bière	Villiers-en-Bière	Villiers-en-Bière 1	3	Chloration	70	192 496	321 331	407 233	142 475	163 597	14,83%
TOTAL			18	/	/	12 785 516	13 417 578	15 115 836	15 132 381	15 625 055	3,26%

Les traitements de Livry-sur-Seine et Lissy éliminent les pesticides par charbon actif, quand l'usine de Boissise-la-Bertrand utilise un procédé de coagulation-floculation avec un affinage sur filtre à sable. L'ensemble des points de production réalisent une désinfection au chlore.

Dans l'ensemble les volumes de production sont stables, toutefois on note une augmentation du volume prélevé sur le forage de la Rochette. Cette augmentation s'explique que ce forage était sur plusieurs années en faible production et dans un but de respecter les prélèvements de la DUP sur les puits situés sur l'usine de Livry-sur-Seine, les prélèvements sur le forage de la Rochette et sur le forage de la Justice ont augmenté en 2019 et 2020.

4.5.2 Achats d'eaux traitées (importation)

Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur au territoire communautaire.

Tableau 6 : Evolution des volumes importés

Secteurs	Importations (m³)					Variation N/N-1
	2016	2017	2018	2019	2020	
Achat d'eau en gros au Coudray pour alimenter Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy	384 561	420 225	527 163	580 485	659 045	13,5%
Achat d'eau des communes du contrat CCBRC TNO (dont Lissy et Limoges-Fourches) à Eau du Sud Parisien	92 708	87 240	118 572	231 366	461 208	99,3%
TOTAL	477 269	507 465	645 735	811 851	1 120 253	38,0%

La ressource en eau du forage de Tilly présentant un taux de sélénium supérieur à la norme en vigueur (10µg/L), une interconnexion avec Eau du Sud Parisien a été mise en service en 2004 permettant la distribution par dilution d'une eau conforme.

L'achat d'eau des communes du contrat de la CCBRC TNO est plus élevé en 2020 en raison de l'arrêt du forage de Coubert due à une pollution de ce dernier. La proportion de cet achat alimentant les communes de Lissy et Limoges-Fourches n'est pas connue.

4.5.3 Ventes d'eau exportées et échangées intra-communautaire

Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur au territoire communautaire.

Dans le tableau ci-après sont présentés les volumes d'eau potable exportés aux services extérieurs à la CAMVS ainsi que les volumes vendus entre les secteurs sur le territoire de la CAMVS.

Tableau 7 : Evolution des volumes exportés et échangés intra-communautaire en m3/an

Contrats	Secteurs	Volumes exportés (au sein et hors CAMVS) (m³)						Variation N/N-1
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Melun Dammarie- lès-Lys	BOISSETTES	33 996	59 703	38 617	38 143	32 612	41 548	27,40%
	BOISSISE LA BERTRAND	122 509	169 237	93 503	93 492	100 842	88 206	-12,53%
	BOISSISE LE ROI	220 415	215 386	207 354	213 751	209 724	242 080	15,43%
	BOMBON	60 954	37 073	0	0	0	0	0,00%
	BOREALIS CHIMIE	297 539	255 215	205 262	154 699	334 114	266 048	-20,37%
	BREAU		62 430	141 741	164 616	164 142	169 056	2,99%
	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	3 314 816	2 667 427	3 725 980	3 579 564	3 583 485	3 737 271	4,29%
	DGFP 4 (TOTAL Grandpuits)	345 199	295 505	272 960	296 192	281 834	271 760	-3,57%
	LA ROCHETTE	197 474	209 242	217 486	262 045	207 657	239 820	15,49%
	LE CHATELET EN BRIE	314 614	270 364	156 274	260 726	275 498	274 675	-0,30%
	LE MEE SUR SEINE	1 211 363	1 009 577	924 017	1 082 320	1 105 560	1 180 867	6,81%
	LIVRY SUR SEINE	102 871	98 637	106 548	107 541	114 437	128 957	12,69%
	MAINCY	177 195	76 473	91 048	93 773	102 615	170 981	66,62%
	MONTEREAU SUR LE JARD	39 937	41 670	41 871	46 006	46 937	40 698	-13,29%
	MORMANT	231 041	248 640	238 793	255 423	295 207	361 305	22,39%

Contrats	Secteurs	Volumes exportés (au sein et hors CAMVS) (m³)						Variation N/N-1
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Melun Dammarie- lès-Lys	RUBELLES	219 103	226 404	174 749	204 001	211 448	213 722	1,08%
	SAINT GERMAIN LAXIS	56 804	38 506	46 242	51 071	57 791	46 885	-18,87%
	SIAEP Crisenoy, Champdeuil et Fouju	21 463	31 732	10 304	0	9 355	77 765	731,27%
	SIAEP de la Région de Bailly Carrois	282 505	249 107	244 675	283 135	259 099	291 444	12,48%
	SYND INTER COM EAUX BLANDY TOURS MOISE S	220 817	327 260	342 176	271 039	291 742	332 247	13,88%
	VAUX LE PENIL	676 468	665 728	721 012	762 826	716 856	766 674	6,95%
	VOISENON	49 774	47 763	74 413	60 666	50 992	52 548	3,05%
	Total vente contrat de Melun	8 196 857	7 303 079	8 075 025	8 281 029	8 451 947	8 994 557	6,42%
Saint- Fargeau- Ponhierry	PRINGY	0	0	0	127 209	194 122	218 420	12,52%
Villiers-en- Bière	MELUN	336 243	113 390	241 068	328 105	37 346	60 871	62,99%
CCBRC TNO	CCBRC TNO hors Lissy, Limoges- Fourches et Evry- Grégy-sur-Yerre				338 777	358 054	307 308	-14,17%
TOTAL Export intra CAMVS		3 444 152	2 971 716	2 977 928	3 470 949	3 188 939	3 492 277	9,51%
TOTAL Export hors CAMVS		5 088 948	4 444 753	5 338 165	5 604 171	5 852 530	6 088 879	4,04%
TOTAL		8 533 100	7 416 469	8 316 093	9 075 120	9 041 469	9 581 156	5,97%

Le contrat de Melun et Dammarie-lès-Lys est le producteur principal d'eau sur le territoire de la CAMVS. Ces ventes d'eau en gros se font :

- hors du territoire de la CAMVS pour 64%, dont 65% en direction de la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud ;
- au sein du territoire de la CAMVS pour 36%.

4.5.4 Volume mis en distribution, consommé autorisé et perte en réseaux

Le volume mis en distribution est le volume issu des ouvrages de production (ou acheté) étant introduit dans le réseau intercommunautaire.

Le volume consommé autorisé correspond à la somme des relèves des compteurs des abonnés, des volumes non comptés (voir 4.5.6) et des volumes de service réseau (voir 4.5.6).

Le volume de perte en réseau est le volume introduit dans le réseau, qui n'a pas été consommé. Il s'agit de fuites ou vol d'eau sur le système d'eau potable public après mise en distribution.

Tableau 8 : Evolution des volumes mis en distribution, autorisés et pertes en réseau

Communes	Volumes mis en distribution (m³)			Volumes consommés autorisés (m³)			Volumes de pertes en réseaux (m³)		
	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	48 432	52 848	9,12%	38 624	42 407	9,79%	9 808	10 441	6,45%
Boissise-la-Bertrand	100 842	88 206	-12,53%	74 993	71 460	-4,71%	25 849	16 746	-35,22%
Boissise-le-Roi	208 961	240 067	14,89%	175 194	187 016	6,75%	33 767	53 051	57,11%
Dammarié-lès-Lys Melun	5 248 981	4 879 163	-7,05%	3 525 507	3 511 200	-0,41%	1 723 474	1 367 963	-20,63%
La Rochette	207 657	239 820	15,49%	176 129	192 761	9,44%	31 528	47 059	49,26%
Le Mée-sur-Seine	1 105 560	1 180 867	6,81%	961 808	1 019 874	6,04%	143 752	160 993	11,99%
Limoges-Fourches Lissy	481 976	104 828	-78,25%	320 463	65 232	-79,64%	161 513	39 596	-75,48%
Livry-sur-Seine	114 437	128 957	12,69%	101 332	117 431	15,89%	13 105	11 526	-12,05%
Maincy	102 615	170 981	66,62%	78 701	94 123	19,60%	23 914	76 858	221,39%
Montereau-sur-le-Jard	46 937	40 698	-13,29%	29 880	31 300	4,75%	17 057	9 398	-44,90%
Pringy	189 128	212 158	12,18%	148 496	165 720	11,60%	40 632	46 438	14,29%
Rubelles	211 448	213 722	1,08%	162 634	175 399	7,85%	48 814	38 323	-21,49%
Saint-Fargeau-Ponthierry	843 568	970 888	15,09%	642 960	703 318	9,39%	200 608	267 570	33,38%
Saint-Germain-Laxis	57 791	46 885	-18,87%	45 513	43 285	-4,90%	12 278	3 600	-70,68%
Vaux-le-Pénil	716 856	766 674	6,95%	617 125	609 577	-1,22%	99 731	157 097	57,52%
Villiers-en-Bière	105 129	102 726	-2,29%	88 028	81 400	-7,53%	17 101	21 326	24,71%
Voisenon	50 992	52 548	3,05%	46 372	49 823	7,44%	4 620	2 725	-41,02%
TOTAL	9 841 310	9 492 036	-3,55%	7 233 759	7 161 326	-1,00%	2 607 551	2 330 710	-10,62%

Il est constaté sur l'ensemble de la CAMVS une baisse des volumes mis en distribution, de pertes en réseaux et consommés autorisés. Néanmoins les variations selon les contrats sont très hétérogènes avec notamment :

- Maincy avec une hausse très importante des volumes de pertes (+221%) qui s'explique par :
 - une augmentation du volume consommé sans comptage suite à l'installation illégale de personnes,
 - des fuites conséquentes détectées et réparées en juin 2020 à la suite d'une campagne de recherche.
- Lissy et Limoges-Fourches avec des volumes en baisse, dus à la mise en place de la sectorisation.

La maîtrise des pertes en eau est principalement liée à une meilleure connaissance du patrimoine et une plus grande efficacité opérationnelle pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite. Néanmoins des biais peuvent exister liés notamment à une régularisation de facturation.

Pour information les volumes mis en distribution, les volumes consommés autorisés indiqués pour Boissettes ne sont pas ceux précisés dans le RAD (rapport annuel du délégataire), à notre demande, ils ont été recalculés par Véolia Eau en raison de régularisations de factures en 2020 (les explications de ces calculs sont détaillées dans le RAD 2020).

4.5.5 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu est le volume facturé. Il correspond à la somme du volume consommé autorisé et du volume vendu à d'autres services, après déduction du volume de service du réseau et des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple).

Tableau 9 : Volumes facturés aux abonnés incluant les ventes en gros

Communes	Volumes facturés (m³)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	24 829	55 776	124,64%
Boissise-la-Bertrand	74 983	71 455	-4,71%
Boissise-le-Roi	174 842	187 996	7,52%
Dammarie-lès-Lys / Melun	11 966 507	12 495 182	4,42%
La Rochette	175 412	192 033	9,48%
Le Mée-sur-Seine	947 942	1 031 119	8,77%
Limoges-Fourches Lissy	311 732	53 016	-82,99%
Livry-sur-Seine	101 330	117 429	15,89%
Maincy	78 691	94 111	19,60%
Montereau-sur-le-Jard	28 044	31 159	11,11%
Pringy	147 104	164 189	11,61%
Rubelles	162 575	175 396	7,89%
Saint-Fargeau-Ponthierry	654 795	678 686	3,65%
Saint-Germain-Laxis	45 405	43 259	-4,73%
Vaux-le-Pénil	617 079	609 529	-1,22%
Villiers-en-Bière	124 300	141 195	13,59%
Voisenon	46 372	49 811	7,42%
TOTAL	15 681 942	16 191 341	3,25%

La consommation journalière d'un habitant de la CAMVS s'établit autour de 125 m³/an (soit 340 L/j/hab) en moyenne. Cette donnée est biaisée puisqu'elle inclue les consommations non domestiques.

La consommation totale (domestique et non domestique) moyenne par abonné en France est de 154 m³/an. Pour la consommation domestique moyenne par habitant, celle-ci est de 54 m³/an soit 150 L/j.

Selon INSEE au 1^{er} janvier 2018, la consommation moyenne d'un foyer de 2,20 personnes est de 120 m³/an.

En 2018, sur le département de Seine-et-Marne la consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant se situe entre 60 et 70 m³/hab/an ³.

L'augmentation en 2020 des volumes facturés pour Boissettes s'explique par des régularisations de factures en 2020 et ces volumes facturés sont donc supérieurs aux volumes réellement consommés en 2020 (voir 4.5.6).

³ Données SISPEA 2018

4.5.6 Autres volumes : consommations sans comptage, volumes de service et consommations comptabilisées

Le volume sans comptage correspond aux volumes autorisés sans organes de comptages, comme les essais de poteaux incendie, les bornes fontaines sans compteurs...

Le volume de service du réseau correspond au volume des nettoyages de réservoirs, des purges...

Le volume comptabilisé est le volume consommé autorisé (cf 4.5.4) auquel on soustrait les volumes sans comptage et volumes de service du réseau.

Tableau 10 : Volumes sans comptage, volumes de service et volumes comptabilisés

Communes	Volumes sans comptage (m³)			Volume de service (m³)			Volumes comptabilisés (m³)		
	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes **	130	130	0,00%	215	211	-1,86%	24 699	42 066	70,31%
Boissise-la-Bertrand	250	250	0,00%	10	5	100,00%	74 733	71 205	-4,72%
Boissise-le-Roi	7 390	1 218	-83,52%	1 115	1 033	-7,35%	166 689	184 765	10,84%
Dammarié-lès-Lys / Melun	109 530	25 258	-76,94%	10 947	10 575	-3,40%	3 405 030	3 475 367	2,07%
La Rochette	450	450	0,00%	717	728	1,53%	174 962	191 583	9,50%
Le Mée-sur-Seine	2 063	2 147	4,07%	160	60	-62,50%	959 585	1 017 667	6,05%
Limoges-Fourches Lissy	1 347	734	-45,51%	1 484	3 607	143,06%	317 632	60 891	-80,83%
Livry-sur-Seine	330	330	0,00%	2	2	100,00%	101 000	117 099	15,94%
Maincy*	150	20 150	13333,33%	10	12	20,00%	78 541	73 961	-5,83%
Montereau-sur-le-Jard	180	180	0,00%	1 836	141	-92,32%	27 864	30 979	11,18%
Pringy	921	921	0,00%	471	610	29,51%	147 104	164 189	11,61%
Rubelles	490	730	48,98%	59	3	100,00%	162 085	174 666	7,76%
Saint-Fargeau-Ponthierry	3 062	3 221	5,19%	1 620	1 665	2,78%	638 278	698 432	9,42%
Saint-Germain-Laxis	3 515	1 014	-71,15%	108	26	100,00%	41 890	42 245	0,85%
Vaux-le-Pénil	23 300	17 410	-25,28%	46	48	100,00%	593 779	592 119	-0,28%
Villiers-en-Bière	44 400	43 920	-1,08%	1 074	1 076	0,19%	42 554	36 404	-14,45%
Voisenon	200	200	0,00%	0	12	0,00%	46 172	49 611	7,45%
TOTAL	197 708	118 263	-40,18%	19 874	19 814	-0,30%	7 002 597	7 023 249	0,29%

* Maincy : La hausse des volumes sans comptage fait suite à l'installation illégale de personnes en juin 2020, ainsi qu'à des fuites réparées suite à une campagne de recherche de fuites.

** Boissettes : Les volumes comptabilisés 2020 ont été recalculés, en effet les volumes vendus (facturés) renseignés dans le RAD 2020 sont supérieurs aux volumes réellement consommés en 2020 du fait de régularisations de factures en 2020.

4.5.7 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2020 (tous modes de gestion confondus)

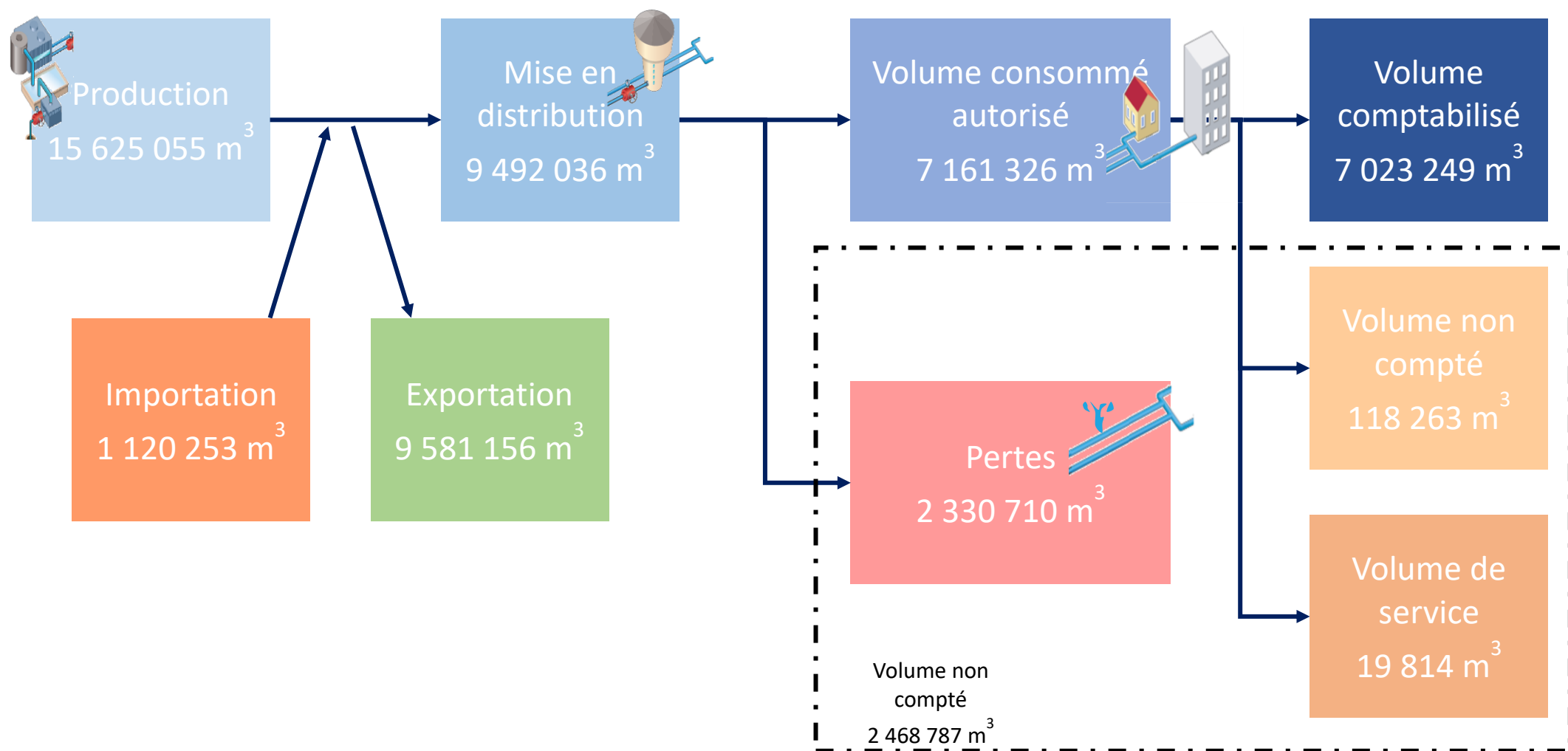


Figure 4 : Bilan des volumes du cycle de l'eau potable de l'exercice 2020

4.6 Le linéaire de réseaux (hors branchements)

Le linéaire du réseau d'eau potable associé à la compétence eau potable exercée en direct de la CAMVS comprend 19 communes en distribution, dont le vieillissement est hétérogène, ainsi que des canalisations de transport en dehors du territoire de la CAMVS.

Les communes de la CAMVS sont interconnectées pour la majeure partie. En effet de nombreuses communes n'ont pas ou plus de ressources exploitées sur leur territoire. Dans ce cas de figure une interconnexion leur permet de pallier à l'absence de ressource propre.

Seules les communes de Lissy et Limoges-Fourches ne sont pas interconnectées au réseau de l'Agglomération.

Tableau 11 : Evolution du linéaire de réseaux

Communes	Linéaire (m)		Variation N/N-1
	2019	2020	
Boissettes	7 897	7 900	0,04%
Boissise-la-Bertrand	12 330	12 330	0,00%
Boissise-le-Roi	31 103	31 103	0,00%
Dammarie-lès-Lys Melun	237 800	239 000	0,50%
La Rochette	17 712	17 712	0,00%
Le Mée-sur-Seine	47 148	47 271	0,26%
Limoges-Fourches	9 695	9 800	1,08%
Lissy	4 813	6 200	28,82%
Livry-sur-Seine	11 592	11 592	0,00%
Maincy	13 160	13 876	5,44%
Montereau-sur-le-Jard	6 952	6 952	0,00%
Pringy	19 811	19 811	0,00%
Rubelles	20 034	20 030	-0,02%
Saint-Fargeau- Ponthierry	64 910	64 910	0,00%
Saint-Germain-Laxis	8 777	8 777	0,00%
Vaux-le-Pénil	55 132	55 129	-0,01%
Villiers-en-Bière	5 927	5 920	-0,12%
Voisenon	8 254	8 254	0,00%
TOTAL	583 047	586 567	0,60%

Le linéaire de réseau est stable, sans évolution majeure.

4.7 Les ouvrages de stockage

Le territoire compte 15 ouvrages de stockage répartis sur 13 sites. La capacité de stockage est de 23 530 m³, avec une autonomie en jour moyen de consommation qui varie selon les secteurs entre 16h et 77h⁴.

Tableau 12 : Principales caractéristiques des ouvrages de stockage

Contrat	Communes	Nom des réservoirs	Année	Type	Capacité de stockage (m ³)
Melun Dammarie- lès-Lys	Boissettes	Boissettes	1999	Semi-enterré	300
	Dammarie-lès-Lys	Barthou	1970	Sur tour	700
	Melun	Montaigu cuve 1 (HS)	1960	Cylindrique jumelé sur pieux	1 000

⁴ Données du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CAMVS

Contrat	Communes	Nom des réservoirs	Année	Type	Capacité de stockage (m³)
Melun Dammarie-lès-Lys	Melun	Montaigu cuve 2 (HS)	1960	Cylindrique jumelé sur pieux	1 000
	Melun	Montaigu cuve 3	1970	Cylindrique sur pieux	2 000
	La Rochette	La Rochette Stade	1974	Sur tour	2 000
	La Rochette	Réservoir 6000 m3 cuve 1	1974	Semi-enterré	3 000
	La Rochette	Réservoir 6000 m3 cuve 2	1974	Semi-enterré	3 000
	Vaux-le-Pénil	Chérizy	1976	Sur tour	3 000
	Lady	Lady	1996	Semi-enterré	600
Boissise-le-Roi	Boissise-le-Roi	Les Buttes		Sur tour	500
	Boissise-le-Roi	RN7	1960	Sur tour	800
Limoges-Fourches	Limoges-Fourches	Limoges-Fourches	1960	Sur tour	250
Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-le-Jard	Aubigny	1930	Sur tour	250
Pringy	Pringy	Pringy	1980	Sur tour	1 000
Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Fargeau-Ponthierry	Tilly route	1976	Sur tour	1 500
	Saint-Fargeau-Ponthierry	Tilly champs	1976	Sur tour	1 500
Villiers-en-Bière	Villiers-en-Bière	Villiers	1960	Sur tour	500

4.8 Les ouvrages de surpression

Sur le territoire, 8 ouvrages de surpression sont présents. Ils desservent principalement les ventes du contrat de Melun et Dammarie-lès-Lys.

Tableau 13 : Principales caractéristiques des ouvrages de reprise / surpression

Contrats	Communes	Nom	Emplacement	Nombre de pompe	Débit unitaire (m³/h)
Melun Dammarie-lès-Lys	Vaux-le-Pénil	Le Tertre de Chérizy	réservoir	3	2 x 530 1 x 180
	Livry-sur-Seine	Vers le 6000 m³	usine	1	1 200
	Livry-sur-Seine	Départ de Chérizy	usine	1	1 200
	Lady	Reprise de Lady	réseau	7	3 x 150 (Bailly-Carrois) 3 x 100 (Mormant) 1 x 50 (Bombon)
	Cesson	Reprise de Cesson	réseau	3	2 x 450 1 x 600
	Voisenon	Reprise de Voisenon	réseau	4	2 x 50 (fonctionnement actuel) 2 x 500(ZAC des Bordes)
Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-Le-Jard	réservoir	1	15
Maincy	Maincy	Station de reprise du réservoir de Maincy	réservoir	3	3 x 60

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

5.1 Modalités de tarification

5.1.1 La part intercommunale

Les parts intercommunales de l'exercice 2020 ont été délibérées par la CAMVS le 16 décembre 2019 pour l'ensemble des contrats, et modifié le 22 juillet pour le périmètre de la commune de Pringy à compter du 1^{er} août 2020 et le 22 décembre 2020 pour le périmètre de la commune de Boissettes à compter du 1^{er} janvier 2021.

5.1.2 Modalité de la facturation

La relève des compteurs sur le territoire de la CAMVS est fonction du contrat et du mode de relève :

- Les compteurs nus sont relevés 1 fois par an,
- Les compteurs radio-relevés sont relevés 2 à 4 fois par an,
- Les compteurs télérelevés sont relevés au moins 1 fois par jour.

La facturation est semestrielle pour la majeure partie des DSP, excepté pour les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys et Saint-Fargeau-Ponthierry dont la facturation est trimestrielle.

5.1.3 Facture d'eau type (D102.0)

Du fait de la différence des modes de gestion de l'eau (voir 4.1) et de l'assainissement (voir RPQS « assainissement »), il est proposé ci-après un tableau ne reprenant que les données concernant le service public d'eau potable dont la CAMVS exerce la compétence en direct.

Les lignes d'une facture-type sont, pour l'eau potable :

- Part du délégataire (dans le cadre d'une délégation de service public) au titre de l'exploitation du réseau et ouvrages « eau potable »
 - Partie fixe ou abonnement
 - Partie proportionnelle (en regard des volumes consommés)
- Part de la CAMVS (au titre de l'exploitation – en cas de régie – et au titre de l'investissement)
 - Partie fixe ou abonnement
 - Partie proportionnelle (en regard des volumes consommés)
- Redevances aux organismes publics (en regard des volumes d'eau potable consommés)
 - Redevance « lutte contre la pollution » à destination de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - Redevance « préservation des ressources en eau » à destination de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 5,50 %

Le tableau ci-après présente les tarifs au 1^{er} janvier 2021. L'évolution de la facture d'eau entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021 permet une comparaison par contrat. Cette comparaison est réalisée sur la base d'une consommation théorique de 120 m³.

5.2 Le facture d'eau type

Les factures détaillées ci-dessous sont considérées au 1^{er} janvier 2021.

Tableau 14 : Tarifs 2021 de l'eau potable par contrat

Communes		Part Exploitant		Part Collectivité		Redevances Agence de l'eau		TVA 5,50 %	Facture 2021 120m ³ HT	Facture 2021 120m ³ TTC	Facture 2020 120m ³ TTC	Tarif 2021 €/m ³ TTC	Variation tarif €/m ³ TTC N+1/N
		Part Fixe	Part Proportionnelle	Part Fixe	Part Proportionnelle	Lutte contre la pollution	Préservation ressources en eau						
Boissettes *		- €	- €	36,26 €	2,3497 €	0,2200 €	0,1500 €	19,94 €	362,62 €	382,57 €	382,57 €	3,19 €	0,00%
Boissise-la-Bertrand		73,14 €	1,3470 €	- €	0,1100 €	0,2200 €	0,1500 €	16,08 €	292,38 €	308,46 €	306,71 €	2,57 €	0,57%
Boissise-le-Roi		41,42 €	1,2572 €	- €	0,3000 €	0,2200 €	0,1500 €	15,00 €	272,68 €	287,68 €	284,00 €	2,40 €	1,30%
Dammarie-lès-Lys	1 à 30 m ³	31,48 €	0,6042 €	- €	0,1956 €	0,2200 €	0,1260 €	15,08 €	274,17 €	289,25 €	288,67 €	2,41 €	0,20%
	31 m ³ et plus m ³		1,2082 €										
	Production		0,4236 €										
Melun	1 à 30 m ³	31,48 €	0,6042 €	- €	0,1373 €	0,2200 €	0,1260 €	14,69 €	267,17 €	281,87 €	281,29 €	2,35 €	0,20%
	31 m ³ et plus m ³		1,2082 €										
	Production		0,4236 €										
La Rochette		35,60 €	1,4543 €	- €	0,6150 €	0,2200 €	0,1350 €	17,96 €	326,52 €	344,47 €	343,63 €	2,87 €	0,25%
Le Mée-sur-Seine		15,84 €	1,4608 €	- €	- €	0,2200 €	0,1100 €	12,69 €	230,74 €	243,43 €	240,37 €	2,03 €	1,27%
Limoges-Fourches		49,92 €	0,8818 €	- €	1,2000 €	0,2200 €	0,0450 €	18,23 €	331,54 €	349,77 €	355,76 €	2,91 €	-1,68%
Lissy		49,92 €	0,8818 €	- €	1,2000 €	0,2200 €	0,0450 €	18,23 €	331,54 €	349,77 €	355,76 €	2,91 €	-1,68%
Livry-sur-Seine		60,68 €	1,4549 €	- €	0,4500 €	0,2200 €	0,1300 €	18,22 €	331,27 €	349,49 €	345,08 €	2,91 €	1,28%
Maincy		56,20 €	1,0600 €	- €	1,0000 €	0,2200 €	0,1690 €	19,25 €	350,08 €	369,33 €	373,49 €	3,08 €	-1,11%
Montereau-sur-le-Jard		38,48 €	1,8735 €	- €	0,0570 €	0,2200 €	0,1700 €	17,43 €	316,94 €	334,37 €	341,02 €	2,79 €	-1,95%
Pringy		24,86 €	1,1475 €	- €	0,6043 €	0,3800 €	0,0608 €	15,84 €	287,97 €	303,81 €	308,48 €	2,53 €	-1,51%
Rubelles		32,24 €	1,6123 €	- €	- €	0,2200 €	0,1200 €	14,66 €	266,52 €	281,17 €	279,72 €	2,34 €	0,52%
Saint-Fargeau-Ponthierry		35,56 €	0,8436 €	- €	0,3600 €	0,2200 €	0,1000 €	12,01 €	218,39 €	230,40 €	230,81 €	1,92 €	-0,18%
Saint-Germain-Laxis		36,12 €	2,6569 €	26,00 €	0,7920 €	0,2200 €	0,1300 €	28,49 €	517,99 €	546,48 €	501,77 €	4,55 €	8,91%
Vaux-le-Pénil		29,00 €	1,4114 €	- €	- €	0,2200 €	0,1375 €	13,27 €	241,27 €	254,54 €	248,04 €	2,12 €	2,62%
Villiers-en-Bière		48,28 €	0,8641 €	- €	0,0915 €	0,2200 €	0,2000 €	11,73 €	213,35 €	225,09 €	219,73 €	1,88 €	2,44%
Voisenon		68,32 €	1,1610 €	- €	0,0600 €	0,2200 €	0,1650 €	14,36 €	261,04 €	275,40 €	273,27 €	2,29 €	0,78%
TOTAL										281,99 €	280,30 €	2,35 €	0,60%

Légende : DSP VEOLIA
 DSP SUEZ
 Prestation de service SUEZ

* Le service public d'eau potable de la commune de Boissettes était jusqu'au 31 décembre 2020 exploité en Délégation de Service Public (DSP) par la Société des eaux de Melun (Véolia). Compte-tenu de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 par la CAMVS, une procédure de passation de DSP pour la commune de Boissettes n'aurait pu être menée à son terme dans le délai imparti. Afin de permettre la continuité de service, la CAMVS a opté pour la mise en place d'une prestation de service du service public d'eau potable au 1^{er} janvier 2021.

5.3 Recettes du service

Les recettes de la surtaxe eau par contrat perçues au cours de l'exercice 2020 par la CAMVS, conformément aux spécificités contractuelles, sont mentionnées ci-dessous.

Tableau 15 : Recettes d'exploitation de la CAMVS par contrat

Communes	Type de recettes	Bilan des recettes de l'eau potable	
		€HT	€TTC
Boissettes	Surtaxe eau	16 079,18 €	19 295,02 €
Boissise-la-Bertrand	Surtaxe eau	6 329,60 €	7 595,52 €
Boissise-le-Roi	Surtaxe eau	47 208,90 €	56 650,68 €
Limoges-Fourches	Surtaxe eau	28 426,72 €	34 112,06 €
Lissy	Surtaxe eau	12 560,96 €	15 073,15 €
Livry-sur-Seine	Surtaxe eau	37 077,06 €	44 492,47 €
Maincy	Surtaxe eau	77 286,24 €	92 743,49 €
Dammarie-lès-Lys	Surtaxe eau	193 482,46 €	232 178,95 €
Melun	Surtaxe eau	265 979,07 €	319 174,88 €
	Vente d'eau en gros	259 318,22 €	311 181,86 €
Le Mée-sur-Seine	Surtaxe eau	0,00 €	0,00 €
Montereau-sur-le-Jard	Surtaxe eau	1 273,56 €	1 528,27 €
Pringy	Surtaxe eau	193 382,09 €	208 958,27 €
La Rochette	Surtaxe eau	75 747,83 €	90 897,40 €
Rubelles	Surtaxe eau	0,00 €	0,00 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	Surtaxe eau	236 716,70	284 060,04
Saint-Germain-Laxis	Surtaxe eau	37 348,38 €	44 818,06 €
Vaux-le-Pénil	Surtaxe eau	0,00 €	0,00 €
Villiers-en-Bière	Surtaxe eau	12 128,91 €	14 554,69 €
Voisenon	Surtaxe eau	1 797,12 €	2 156,54 €
TOTAL		1 502 143,00 €	1 779 471,36 €

Légende : **DSP VEOLIA**
DSP SUEZ

6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1 Montant financiers

Le bilan financier des études réalisées au cours de l'exercice 2020 est présenté ci-dessous.

Tableau 16 : Bilan financier des études réalisées en 2020

Prestations	Montants facturés (€HT)	Subventions (€HT)
Etude de gouvernance eau potable lié au transfert de compétence	29 550,00 €	16 300,00 €
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	224 885,00 €	240 727,00 €
TOTAL	254 435,00 €	257 027,00 €

Les études en cours en 2020 sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

6.2 Etat de la dette et durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes.

Tableau 17 : Etat de la dette et durée d'extinction de la dette de la CAMVS

Etat de la dette (P153.2)	Montant (€HT)
Encours de la dette en euros	5 922 109,00 €
Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours de l'exercice	514 677,00 €
<i>dont montant remboursé en capital</i>	352 027,25 €
<i>dont montant remboursé en intérêt</i>	162 649,75 €
Dépenses réelles	909 314,80 €
Recettes réelles	299 461,00 €
Epargne brute	874 422,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	6,8

La durée d'extinction de la dette correspond à la durée théorique pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé.

6.3 Dotation des amortissements

En 2020 aucune dotation aux amortissements n'est effective, les procès-verbaux de mise à disposition des biens étant en cours de signatures.

6.4 Présentation pluriannuelle de travaux

Aucun plan pluriannuel de travaux n'est établi à ce jour. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été lancé début 2020 et permettra son établissement.

Les agents de la CAMVS par l'expérience estiment le besoin et la priorité de l'investissement, en concertation avec les exploitants à ce jour. En effet les investissements devant être réalisés en urgence afin de permettre le maintien du service public d'eau potable sont analysés par les techniciens, avec l'appui des institutions et des acteurs concernés du service de l'eau.

Ainsi les travaux menés en 2020 l'ont été dans le cadre de la gestion patrimoniale.

6.5 Travaux réalisés en 2020 par la CAMVS

Suite à la prise de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020 et la crise sanitaire ayant suivie, la CAMVS n'a pu lancer l'ensemble des travaux envisagés en 2020. Seules les priorités liées à la sécurisation des réseaux ont été réalisées.

Tableau 18 : Travaux réalisés en 2020 par la CAMVS

Commune	Localisation	Nature des Travaux	Canalisation (m)	Montant des travaux (€HT)
Melun	RD 605	Sécurisation de l'alimentation de Rubelles - Pose de 3 vannes	-	175 412,00 €
Maincy	Rue des Praslin	Maillage des réseaux de Rubelles et Maincy	170,00	24 715,42 €
TOTAL			170,00	200 127,42 €

6.6 Les branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L. Afin de se conformer à la législation et de limiter le risque lié à la présence de plomb dans l'eau, la suppression des derniers branchements en plombs connus sont en cours sur le territoire.

Tableau 19 : Branchements en plomb

Communes	Nbre total de branchements	Nbre de branchements plomb modifiés ou supprimés	Nbre de branchements plomb restants	Taux branchement plomb modifiés ou supprimés	Taux branchements plomb restants
Boissettes	191	0	0	0,00%	0,00%
Boissise-la-Bertrand	402	0	0	0,00%	0,00%
Boissise-le-Roi	1 340	0	0	0,00%	0,00%
Dammarie-lès-Lys Melun	9 279	3	0	0,03%	0,00%
La Rochette	901	0	0	0,00%	0,00%
Le Mée-sur-Seine	2 696	106	123	3,93%	4,56%
Limoges-Fourches	215	0	0	0,00%	0,00%
Lissy	140	0	0	0,00%	0,00%
Livry-sur-Seine	774	0	0	0,00%	0,00%
Maincy	506	0	0	0,00%	0,00%
Montereau-sur-le-Jard	234	0	0	0,00%	0,00%
Rubelles	771	0	0	0,00%	0,00%
Saint-Fargeau-Ponthierry Pringy	4 677	0	5	0,00%	0,11%
Saint-Germain-Laxis	223	1	0	0,45%	0,00%
Vaux-le-Pénil	2 951	16	16	0,54%	0,54%
Villiers-en-Bière	94	0	0	0,00%	0,00%
Voisenon	401	1	0	0,25%	0,00%
TOTAL	25 795	127	144	0,49%	0,56%

Sur la commune du Mée-sur-Seine, la campagne de renouvellement s'est poursuivie en 2020 avec la suppression de 106 branchements. Cette campagne se réalise dans le cadre de la DSP en cours dont la finalité est la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

La commune de Vaux-le-Pénil possède également encore 16 branchements plombs qui seront renouvelé d'ici fin 2024.

Enfin la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry possède encore 5 branchements plombs présents qui seront renouvelés fin 2021 / début 2022.

7. INDICATEURS DE PERFORMANCE

7.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P101.2)

L'Agence régionale de la santé (ARS) réalise un contrôle sanitaire, défini par le Code de la santé publique, sur l'ensemble des réseaux d'eau potable. Ce suivi est complété par une auto-surveillance réalisée par l'exploitant du réseau.

Les analyses présentées ci-dessous ont été réalisées dans le cadre du contrôle réglementaire, réalisé par l'ARS ou réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance pouvant se substituer au contrôle de l'ARS.

Tableau 20 : Qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau

Communes	Qualité de l'eau microbiologique (P101.1)				Qualité de l'eau paramètres physico-chimiques (P102.1)			
	Nombre de prélèvements			Taux de conformité	Nombre de prélèvements			Taux de conformité
	Conformes	Non conformes	Total		Conformes	Non conformes	Total	
Boissettes	3	0	3	100,00%	0	0	0	100,00%
Boissise-la-Bertrand	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
Boissise-le-Roi	11	0	11	100,00%	5	0	5	100,00%
Dammarie-lès-Lys Melun	159	0	159	100,00%	90	0	90	100,00%
La Rochette	21	0	21	100,00%	12	0	12	100,00%
Le Mée-sur-Seine	36	0	36	100,00%	6	0	6	100,00%
Limoges-Fourches Lissy	50	0	50	100,00%	19	0	19	100,00%
Livry-sur-Seine	9	0	9	100,00%	2	0	2	100,00%
Maincy	10	0	10	100,00%	4	0	4	100,00%
Montereau-sur-le-Jard	6	0	6	100,00%	2	0	2	100,00%
Pringy	24	0	24	100,00%	19	0	19	100,00%
Rubelles	9	0	9	100,00%	2	0	2	100,00%
Saint-Fargeau-Ponthierry	24	0	24	100,00%	19	0	19	100,00%
Saint-Germain-Laxis	6	0	6	100,00%	3	2	5	66,67%
Vaux-le-Pénil	19	0	19	100,00%	4	0	4	100,00%
Villiers-en-Bière	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
Voisenon	7	0	7	100,00%	2	0	2	100,00%
TOTAL	408	0	408	100,00%	196	2	198	100%

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Les prélèvements non conformes sont dus à la présence de nickel supérieur au seuil de 20 µg/L pour le contrat de Saint-Germain-Laxis. Le nickel est un métal, dont la teneur dans l'eau augmente avec le temps de stagnation de l'eau dans les réseaux. Il provient essentiellement des accessoires de robinetterie en domaine privé dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées. L'eau distribuée au compteur de ces prélèvements est conforme.

7.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)

Tableau 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Communes	Partie A : Plan des réseaux		Partie B : Inventaire des réseaux					Total Parties A et B
	VP.236 Existence d'un plan des réseaux	VP.237 Mise à jour annuelle du plan des réseaux	VP.238 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	VP.240 Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240 Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	VP.241 Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	
Maxi de l'indice	10	5	/	fonction du pourcentage	/	15	15	45
Boissettes	10	5	oui	95%	oui	15	11	41
Boissise-la-Bertrand	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Boissise-le-Roi	10	5	oui	95%	oui	15	14	44
Dammarie-lès-Lys Melun	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
La Rochette	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Le Mée-sur-Seine	10	5	oui	90%	oui	14	13	42
Limoges-Fourches Lissy	10	5	oui	95%	oui	15	10	40
Livry-sur-Seine	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Maincy	10	5	oui	95%	oui	15	14	44
Montereau-sur-le-Jard	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Pringy	10	5	oui	90%	oui	14	11	40
Rubelles	10	5	oui	95%	oui	15	14	44
Saint-Fargeau-Ponthierry	10	5	oui	95%	oui	15	12	42
Saint-Germain-Laxis	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Vaux-le-Pénil	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Villiers-en-Bière	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
Voisenon	10	5	oui	95%	oui	15	15	45
TOTAL	10	5	oui	95%	oui	15	13	43

Communes	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux								Total général indice P103.2	
	VP.242 Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	VP.243 Inventaire pompes et équipements électromécaniques	VP.244 Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	VP.245 Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	VP.246 Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	VP.247 Localisation des autres interventions	VP.248 Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.249 Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux		Total Partie C
Maxi de l'indice	10	10	10	10	10	10	10	5	75	120
Boissettes	10	10	10	10	10	10	0	0	60	101
Boissise-la-Bertrand	10	10	10	10	10	10	0	0	60	105
Boissise-le-Roi	10	10	10	10	10	10	0	0	60	104
Dammarie-lès-Lys Melun	10	10	10	10	10	10	10	5	75	120
La Rochette	10	10	10	10	10	10	0	0	60	105
Le Mée-sur-Seine	10	10	10	10	10	10	0	0	60	102
Limoges-Fourches Lissy	10	10	10	10	10	10	0	0	60	100
Livry-sur-Seine	10	10	0	10	10	10	0	0	50	95
Maincy	10	10	0	10	0	10	0	0	40	84
Montereau-sur-le-Jard	10	10	10	10	10	10	0	0	60	105
Pringy	10	10	10	10	10	10	0	5	65	105
Rubelles	10	10	10	10	10	10	0	0	60	104
Saint-Fargeau-Ponthierry	10	10	10	10	10	10	0	0	60	102
Saint-Germain-Laxis	10	10	10	10	10	10	10	0	70	115
Vaux-le-Pénil	10	10	10	10	10	10	10	5	75	120
Villiers-en-Bière	10	10	0	10	0	10	0	0	40	85
Voisenon	10	10	10	10	10	10	0	0	60	105
TOTAL	10	10	10	10	10	10	4	2	66	109

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

La note minimale à atteindre pour cet indice est de 40 pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D.2224-5-1 du code général des collectivités locales. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C). Les points d'inventaire des réseaux de la Partie B ne sont comptabilisés que si les points des plans de réseaux de la Partie A sont acquis. Les points de la Partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des Parties A et B sont acquis.

A ce jour, les contrats du territoire de la CAMVS atteignent entre 40 et 45 points sur les parties A et B (Tableau 21) du calcul de l'indice, et entre 40 et 75 sur la partie C.

On peut ainsi noter que les services des différents contrats disposent d'un descriptif détaillé du réseau, néanmoins une amélioration de ce dernier devrait intervenir avec le retour des études du schéma directeur.

7.3 Indicateurs de performance du réseau

7.3.1 Indice linéaire de consommation (ILC)

Il s'agit du quotient entre le volume consommé comptabilisé ramené à une journée, par la longueur de réseau hors branchements. Il permet de déterminer le type de réseau rencontré :

ILC < 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
rural	semi-rural	urbain

Tableau 22 : Évolution de l'indice linéaire de consommation

Communes	Indice Linéaire de Consommation (m³/km/j)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	13,40	14,70	9,70%
Boissise-la-Bertrand	16,66	15,84	-4,92%
Boissise-le-Roi	15,50	16,61	7,16%
Dammarie-lès-Lys Melun	174,43	180,85	3,68%
La Rochette	27,24	29,74	9,18%
Le Mée-sur-Seine	57,10	67,60	18,39%
Limoges-Fourches Lissy	36,50	63,80	74,79%
Livry-sur-Seine	23,95	27,68	15,57%
Maincy	16,38	18,53	13,13%
Montereau-sur-le-Jard	11,78	12,30	4,41%
Pringy	21,20	22,90	8,02%
Rubelles	22,24	23,93	7,60%
Saint-Fargeau-Ponthierry	35,30	38,90	10,20%
Saint-Germain-Laxis	14,21	13,58	-4,43%
Vaux-le-Pénil	31,45	30,21	-3,94%
Villiers-en-Bière	57,95	65,66	13,30%
Voisenon	15,39	16,49	7,15%
TOTAL	86	88	1,66%

L'ILC des communes indiquent des profils majoritairement semi-ruraux avec le cœur de l'Agglomération composé de communes urbaines. Néanmoins certaines communes voient leur ILC augmenter par la présence d'industriels, comme Villiers-en-Bière ou Lissy et Limoges-Fourches.

Une augmentation de la consommation en 2020 est observée sur les communes dites urbaines hormis Vaux-le-Pénil qui a baissé sur cette même période. Ces variations sont dues au confinement lié à la pandémie. Les communes du cœur de l'Agglomération ont des abonnés majoritairement domestiques, quand la commune de Vaux-le-Pénil présente une Zone d'Activité Economique (ZAE) conséquente qui a été très fortement impactée au printemps 2020.

Le calcul de l'ILC de Boissettes a été modifié car il dépend des volumes consommés qui ont été ajustés par des régularisations de factures en 2020 (les explications de ces calculs sont détaillées dans le RAD 2020).

7.3.2 Rendement du réseau (P104.3)

Le rendement du réseau permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau qui est consommée ou vendue à un autre service.

Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

Le rendement du réseau de distribution se calcule selon la formule ci-dessous :

$$\begin{aligned} \text{Rendement (\%)} &= \frac{V_{\text{consommé autorisé}} + V_{\text{vente en gros}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{achat en gros}}} \\ &= \frac{(V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{consommateurs sans comptage}} + V_{\text{service du réseau}}) + V_{\text{vente en gros}}}{V_{\text{mis en distribution}} + V_{\text{vente en gros}}} \end{aligned}$$

Au titre du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, la valeur du rendement est considérée comme admissible, si elle est supérieure à 85% ou :

- supérieure à 65% + $\frac{ILC}{5}$
- supérieure à 70% + $\frac{ILC}{5}$ pour les territoires inclus dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE), telles que les territoires de la CAMVS au Nord de la Seine, au vu de la ZRE de la nappe de Champigny.

Tableau 23: Evolution du rendement de réseau

Communes	Rendement du réseau							
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1	Rdt moyen 5 ans	Objectif Grenelle 2
Boissettes	49,1%	85,1%	82,9%	79,8%	80,2%	0,61%	75,42%	72,94%
Boissise-la-Bertrand	52,2%	79,9%	79,3%	74,4%	81,0%	8,87%	73,36%	73,17%
Boissise-le-Roi	79,5%	87,6%	82,5%	83,9%	78,1%	-6,91%	82,32%	68,32%
Dammarié-lès-Lys Melun	88,4%	89,5%	86,3%	87,4%	90,1%	3,09%	88,34%	85,00%
La Rochette	83,0%	82,0%	71,8%	84,8%	80,4%	-5,19%	80,40%	70,95%
Le Mée-sur-Seine	70,8%	89,0%	88,8%	92,6%	87,9%	-5,10%	85,82%	83,52%
Limoges-Fourches Lissy	84,6%	82,4%	88,7%	80,8%	90,4%	11,91%	85,38%	77,76%
Livry-sur-Seine	92,1%	90,4%	90,2%	88,6%	91,1%	2,82%	90,48%	75,54%
Maincy	86,6%	83,0%	73,5%	76,7%	55,1%	-28,16%	74,98%	73,71%
Montereau-sur-le-Jard	97,3%	77,4%	64,1%	63,7%	76,9%	20,72%	75,88%	72,46%
Pringy	80,6%	75,6%	82,8%	79,0%	78,6%	-0,49%	79,34%	69,58%
Rubelles	57,3%	66,8%	70,4%	76,9%	82,1%	6,76%	70,70%	74,79%

Communes	Rendement du réseau							
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1	Rdt moyen 5 ans	Objectif Grenelle 2
Saint-Fargeau-Ponthierry	84,8%	82,5%	81,6%	80,7%	77,5%	-3,93%	81,40%	72,78%
Saint-Germain-Laxis	86,4%	78,7%	75,8%	78,8%	92,3%	17,13%	82,40%	72,72%
Vaux-le-Pénil	83,6%	79,6%	80,2%	86,1%	79,5%	-7,67%	81,80%	76,04%
Villiers-en-Bière	83,6%	91,1%	91,9%	88,0%	87,0%	-1,14%	88,32%	78,13%
Voisenon	99,7%	63,5%	93,6%	90,9%	94,8%	4,29%	88,50%	73,30%
TOTAL	83,1%	84,8%	83,8%	84,7%	78,8%	-6,92%	84,3%	78,8%

Les rendements de certains contrats sont en baisse, avec notamment :

- Maincy qui est non conforme. Cette très forte baisse s'explique notamment par l'installation illégale de personnes; ainsi que la détection et réparation de fuites importantes en juin 2020 lors d'une campagne de recherche de fuites.
- Le Mée-sur-Seine qui est en baisse. Cette baisse s'explique par la régularisation des achats d'eau au contrat de Melun et Dammarie-lès-Lys dont deux branches ont été instrumentées en 2020 ;
- Boissise-le-Roi qui est en baisse. Cette baisse est expliquée par l'exploitant par la présence de branchements fuyards (en PEBD) ;
- Saint-Fargeau-Ponthierry qui est en baisse. Aucune explication n'est apportée à ce jour. La mise en place d'une sectorisation permettra de mieux identifier les pertes et mettre en place les actions associées.

Ces baisses significatives sont observées depuis plusieurs années sur les communes de Boissise-le-roi et Saint-Fargeau-Ponthierry qui devront être surveillées avec attention.

Le calcul du rendement de réseau tel qu'il est réalisé, est impacté par la facturation, plus ou moins suivie, due à la pandémie.

Le calcul du rendement de Boissettes a été modifié car il dépend des volumes consommés qui ont été ajustés par des régularisations de factures en 2020 (les explications de ces calculs sont détaillées dans le RAD 2020).

7.3.3 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (par exemple les essais sur les organes incendie, les bornes de lavage sans comptage ou encore les vols d'eau).

Tableau 24 : Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés

Communes	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m³/km/j)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	3,50	3,70	5,71%
Boissise-la-Bertrand	5,80	3,77	-35,00%
Boissise-le-Roi	3,72	4,86	30,65%
Dammarie-lès-Lys Melun	26,85	20,30	-24,39%
La Rochette	5,06	7,44	47,04%
Le Mée-sur-Seine	4,68	9,46	102,14%
Limoges-Fourches Lissy	8,85	7,52	-15,03%
Livry-sur-Seine	3,18	2,79	-12,26%

Communes	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m³/km/j)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Maincy	5,01	19,10	281,24%
Montereau-sur-le-Jard	7,52	3,82	-49,20%
Pringy	5,81	6,63	14,11%
Rubelles	6,75	5,33	-21,04%
Saint-Fargeau-Ponthierry	8,66	11,50	32,79%
Saint-Germain-Laxis	4,96	1,46	-70,56%
Vaux-le-Pénil	6,27	8,65	37,96%
Villiers-en-Bière	28,92	30,61	5,84%
Voisenon	1,60	0,97	-39,38%
TOTAL	14,37	12,31	-14,31%

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Des ILVNC élevés sont observés sur les contrats de Melun et Dammarie-lès-Lys, Maincy et Villiers-en-Bière. La principale cause connue des services est des vols d'eau réguliers.

Le calcul de l'indice linéaire des volumes non comptés de Boissettes a été modifié car il dépend des volumes consommés qui ont été ajustés par des régularisations de factures en 2020 (les explications de ces calculs sont détaillées dans le RAD 2020).

7.3.4 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas autorisés à être consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision des comptages. Globalement, cet indice renseigne sur le taux de fuites.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes et le linéaire de réseau de desserte.

Tableau 25: Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau

Communes	Indice Linéaire de Pertes en réseau (m³/km/j)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	3,40	3,60	5,88%
Boissise-la-Bertrand	5,74	3,71	-35,37%
Boissise-le-Roi	2,97	4,66	56,90%
Dammarie-lès-Lys Melun	25,10	19,78	-21,20%
La Rochette	4,88	7,26	48,77%
Le Mée-sur-Seine	4,55	9,33	105,05%
Limoges-Fourches Lissy	8,69	6,78	-21,98%
Livry-sur-Seine	3,10	2,72	-12,26%
Maincy	4,98	15,13	203,82%
Montereau-sur-le-Jard	6,72	3,69	-45,09%
Pringy	5,62	6,42	14,23%

Communes	Indice Linéaire de Pertes en réseau (m³/km/j)		
	2019	2020	Variation N/N-1
Rubelles	6,68	5,23	-21,71%
Saint-Fargeau-Ponthierry	8,47	11,29	33,29%
Saint-Germain-Laxis	3,83	1,13	-70,50%
Vaux-le-Pénil	5,08	7,79	53,35%
Villiers-en-Bière	7,90	9,84	24,56%
Voisenon	1,53	0,90	-41,18%
TOTAL	13,27	11,67	-12,01%

L'ILP de réseau est en forte augmentation pour les communes de :

- Boissise-le-roi, l'explication fournit par l'exploitant est la présence de branchements en PEBD et le taux de calcaire important dans les réseaux (côté Seine) causant des fuites ;
- La Rochette, à cause des fuites récurrentes sur certains réseaux vétustes ;
- Le Mée-sur-Seine, suite à la régularisation des achats d'eau au contrat de Melun et Dammarie-lès-Lys dont deux branches ont été instrumentées en 2020 ;
- Maincy, l'installation illégale de personnes et des fuites en nombre ;
- Saint-Fargeau-Ponthierry, sans explication claire ;
- Vaux-le-Pénil, des vols d'eau sur la ZAE et des fuites récurrentes.

Des travaux de sectorisation ont été réalisés afin de pouvoir faciliter l'identification des secteurs fuyards :

- Pringy dont la sectorisation est en service depuis fin 2020, avec la création de 3 secteurs ;
- Saint-Fargeau-Ponthierry dont la sectorisation est déployée dans le cadre du SDAEP en 2021, avec la création de 6 secteurs.
- Lissy et Limoges-Fourches : une sectorisation isolant le secteur Lissy et Limoges-Fourches a été déployée dans le cadre de la DSP CCBRC TNO en 2019 et en service depuis 2020.

Le calcul de l'ILP de Boissettes a été modifié car il dépend des volumes consommés qui ont été ajustés par des régularisations de factures en 2020 (les explications de ces calculs sont détaillées dans le RAD 2020).

7.3.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) ramené à la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (hors branchements). Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

La valeur de ce taux et son évolution sont le reflet de la politique de renouvellement du réseau, garante de la pérennité du système et assurant la qualité de la gestion patrimoniale. Toutefois, ce taux ne peut être dissocié dans son interprétation de l'âge des conduites en place, de leur matériau constitutif, etc...

Tableau 26 : Evolution du renouvellement de réseau

Communes	Linéaire renouvelé (m)			Taux moyen de renouvellement de réseau (P107.2)		
	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1
Boissettes	0	0	/	0,00%	0,00%	/
Boissise-la-Bertrand	55	20	-64,44%	0,45%	0,16%	-64,44%
Boissise-le-Roi	218	218	0,00%	0,70%	0,70%	0,00%
Dammarie-lès-Lys Melun	3 805	3 537	-7,03%	1,60%	1,48%	-7,50%
La Rochette	71	71	0,00%	0,40%	0,40%	0,00%

Communes	Linéaire renouvelé (m)			Taux moyen de renouvellement de réseau (P107.2)		
	2019	2020	Variation N/N-1	2019	2020	Variation N/N-1
Le Mée-sur-Seine	316	251	-20,69%	0,67%	0,53%	-20,90%
CCBRC TNO dont Lissy et Limoges-Fourches	177	43	-75,53%	0,13%	0,03%	-76,94%
Livry-sur-Seine	46	46	0,00%	0,40%	0,40%	0,00%
Maincy	62	28	-55,13%	0,47%	0,20%	-57,45%
Montereau-sur-le-Jard	0	0	/	0,00%	0,00%	/
Pringy	0	0	/	0,00%	0,00%	/
Rubelles	0	0	/	0,00%	0,00%	/
Saint-Fargeau-Ponthierry	188	143	-24,14%	0,29%	0,22%	-24,14%
Saint-Germain-Laxis	390	180	-53,85%	1,43%	1,80%	25,87%
Vaux-le-Pénil	127	165	30,43%	0,23%	0,30%	30,43%
Villiers-en-Bière	240	240	-0,12%	4,05%	4,05%	0,00%
Voisenon	0	0	/	0,00%	0,00%	/
TOTAL	1 554	1 412	-9,15%	0,86%	0,78%	-9,63%

Le taux de renouvellement moyen sur l'ensemble des communes de la CAMVS est de 0,78%. Ce taux est peu élevé au vu de la durée de vie estimée des canalisations de l'ordre de 50 ans, mais supérieur au taux national de 0,59%⁵. Un taux de renouvellement optimale serait de 2% pour respecter la durée de vie des matériaux.

Le taux de renouvellement associé au plan pluriannuel de travaux sera étudié dans le cadre du SDAEP afin de déterminer l'impact de ce dernier sur le prix de l'eau au travers de la part intercommunale.

7.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il définit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

⁵ Données SISPEA 2016

Tableau 27 : Evolution de l'indice de protection de la ressource en eau

Contrats	Communes	Ouvrage de prélèvement	Code BSS	Débit DUP (m3/h)	Indice de protection de la ressource (P108.3)		Variation N/N-1
					2019	2020	
Melun Dammarie- lès-Lys	Boissise-la- Bertand	Puits 1 - Les Friches	BSS000TZVB	1 250	80%	80%	0,00%
		Puits 2 - Les Uselles	BSS000TZVV				
		Puits 3 - Le Bois St Jean	BSS000TZVC				
		Puits 4 - L'anglée	BSS000TZXP				
		Prise d'eau en Seine	Non concernée	1 400	80%	80%	0,00%
	Dammarie- lès-Lys	Forage Justice	BSS000UBPB	120	20%	20%	0,00%
		P13 - La Glandée	BSS000UBNJ	A l'arrêt	0%	0%	/
		P29 - La Glandée	BSS000UBNH	A l'arrêt	0%	0%	/
		P49 - La Glandée	BSS000UBNG	Comblé	0%	0%	/
	Melun Dammarie- lès-Lys	Livry-sur- Seine	Puits 1	BSS000UBPX	1 500	80%	80%
Puits 2			BSS000UBQP	80%		80%	0,00%
Puits 3			BSS000UBQN	80%		80%	0,00%
Puits 4			BSS000UADZ	80%		80%	0,00%
Puits 5			BSS000UADY	80%		80%	0,00%
Puits 6			BSS000UAEA	80%		80%	0,00%
Rochette (la)		Forage de la Rochette	BSS000UBQM	150	20%	20%	0,00%
Le Mée-sur- Seine		Marchais Marais 1	BSS000TZYN	A l'arrêt	0%	0%	/
		Marchais Marais 2	BSS000UAAK	A l'arrêt	0%	0%	/
Saint- Fargeau- Ponthierry	Saint- Fargeau- Ponthierry	Forage de Tilly	BSS000TZUH	150	88%	88%	0,11%
CCBRC TNO	Lissy	Lissy 1	BSS000RRCJ	55	83%	83%	-0,84%
Pringy	Pringy	Forage de Pringy	BSS000TZSL	60	20%	20%	0,00%
Villiers-en- Bière	Villiers-en- Bière	Villiers-en-Bière 1	BSS000UBAD	170	80%	80%	0,00%
Montereau- sur-le-Jard	Montereau- sur-le-Jard	Ferme de Brigy- Chemin Haut	BSS000TZYF	A l'arrêt	0%	0%	/
Rubelles	Rubelles	Forage Les Mézereaux	BSS000UAAP	A l'arrêt	0%	0%	/
TOTAL					78%	76%	-2,00%

Certains ouvrages en activité ne disposent pas de déclaration d'utilité publique (DUP) finalisée.

Les forages de La Justice et La Rochette ont une procédure conjointe en cours, qui est à l'arrêt depuis plusieurs années. Afin de finaliser cette procédure, le forage de La Justice sera réhabilité en 2021.

Le forage de Pringy est actuellement à l'arrêt suite aux travaux réalisés au sein de l'école dans laquelle il se situe. A ce jour la qualité de l'eau est conforme. L'avenir de ce forage sera étudié conjointement dans le cadre du SDAEP et par l'hydrogéologue agréé en charge du dossier. En cas de conservation de celui-ci, une procédure de DUP sera lancée.

La prise d'eau en Seine a une procédure en cours. À la suite d'un vice de forme la DUP promulguée en décembre 2017 a été abrogée. La procédure a été reprise afin de finaliser la procédure et une autorisation provisoire de prélèvement a été validée, suite au CODERST du 19 novembre 2020.

Les autres forages n'ayant pas de DUP (Rubelles, Montereau-sur-le-Jard, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys) sont à l'arrêt depuis plusieurs années, sans prévision de remise en service.

7.5 Autres indicateurs vis-à-vis des abonnés

7.5.1 Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés (D151.0) et respect de ce délai (P152.1)

Le délai contractuel maximal est un indicateur descriptif qui correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée). Il est à mettre en lien avec l'indicateur P152.1 qui reflète le respect de cet engagement.

L'indicateur de « respect du délai » évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable, en lien avec l'indicateur descriptif D151.0.

Tableau 28 : Respect des délais contractuels relatifs aux branchements des abonnés

Communes	Délai d'ouverture de branchement	
	Délai maximal contractuel (j) (D151.0)	Respect du délai (P152.1)
Boissettes	1	100%
Boissise-la-Bertrand	1	100%
Boissise-le-Roi	1	100%
Dammarie-lès-Lys Melun	1	100%
La Rochette	1	100%
Le Mée-sur-Seine	8	100%
Limoges-Fourches	8	100%
Lissy	8	100%
Livry-sur-Seine	1	100%
Maincy	1	100%
Montereau-sur-le-Jard	1	100%
Pringy	8	100%
Rubelles	1	100%
Saint-Fargeau-Ponthierry	8	100%
Saint-Germain-Laxis	1	100%
Vaux-le-Pénil	1	100%
Villiers-en-Bière	1	100%
Voisenon	1	100%
TOTAL	2,45	100%

Sur le territoire de la CAMVS, les exploitants respectent les délais contractuels d'ouverture de branchement (Véolia de 1 jour / Suez de 8 jours).

7.5.2 Fréquence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus, rapporté à 1 000 abonnés. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations.

Tableau 29 : Fréquence des interruptions de service non programmées

Communes	Fréquence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) (P151.1)
Boissettes	0,00
Boissise-la-Bertrand	2,24
Boissise-le-Roi	0,66
Dammarie-lès-Lys Melun	1,99
La Rochette	4,50
Le Mée-sur-Seine	1,51
CCBRC dont Lissy et Limoges-Fourches	4,23
Livry-sur-Seine	0,00
Maincy	1,32
Montereau-sur-le-Jard	0,00
Pringy	1,39
Rubelles	0,00
Saint-Fargeau-Ponthierry	1,39
Saint-Germain-Laxis	3,45
Vaux-le-Pénil	1,14
Villiers-en-Bière	10,87
Voisenon	2,21
TOTAL	2,04

La fréquence d'interruption moyenne est d'environ 2 / 1000 abonnés, considérée acceptable.

Néanmoins, on note une fréquence d'interruption importante sur la commune de :

- Saint-Germain-Laxis du fait d'une alimentation unique depuis la commune de Montereau-sur-Le-Jard,
- Le contrat CCBRC TNO, dont la fréquence d'interruption est importante. Cependant la majorité des arrêts qui sont réalisés sont sans impact direct sur les communes de Lissy et Limoges-Fourches, l'indicateur spécifique à ces 2 communes n'étant disponible.

7.5.3 Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)

Le taux d'impayés sert à mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il définit le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau émises au titre de l'année N-1, exprimé en pourcentage. Il s'agit du rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

Tableau 30 : Taux d'impayés des factures d'eau

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N-1 (P154.0)
Boissettes	2,21%
Boissise-la-Bertrand	1,68%
Boissise-le-Roi	2,61%
Dammarie-lès-Lys Melun	1,61%
La Rochette	1,31%

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N-1 (P154.0)
Le Mée-sur-Seine	2,07%
Limoges-Fourches	6,10%
Lissy	2,90%
Livry-sur-Seine	3,17%
Maincy	5,21%
Montereau-sur-le-Jard	2,76%
Pringy	1,53%
Rubelles	1,22%
Saint-Fargeau-Ponthierry	1,53%
Saint-Germain-Laxis	8,55%
Vaux-le-Pénil	3,45%
Villiers-en-Bière	2,43%
Voisenon	0,80%
TOTAL	1,84%

Les taux d'impayés restent relativement faibles sur le territoire. Des disparités fortes sont cependant observées, avec un taux plus élevé sur la commune de Saint-Germain-Laxis.

7.5.4 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

Tableau 31 : Taux de réclamations des abonnés

Communes	Taux de réclamations (nombre / 1000 abonnés) (P155.1)
Boissettes	0,00
Boissise-la-Bertrand	0,00
Boissise-le-Roi	1,99
Dammarie-lès-Lys Melun	1,23
La Rochette	1,80
Le Mée-sur-Seine	11,33
CCBRC TNO dont Lissy et Limoges-Fourches	23,26
Livry-sur-Seine	4,74
Maincy	3,96
Montereau-sur-le-Jard	0,00
Pringy	12,80
Rubelles	0,00

Communes	Taux de réclamations (nombre / 1000 abonnés) (P155.1)
Saint-Fargeau-Ponthierry	12,80
Saint-Germain-Laxis	0,00
Vaux-le-Pénil	0,86
Villiers-en-Bière	0,00
Voisenon	2,21
TOTAL	7,15

Le taux de réclamation est relativement faible sur l'ensemble de l'Agglomération, excepté sur les communes du Mée-sur-Seine, du contrat CCBRC TNO (pas d'indicateur pour les seules communes de Lissy et Limoges-Fourches) et Saint-Fargeau-Ponthierry/Pringy.

7.6 Bilan des indicateurs de performances

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent l'ensemble du périmètre du service, depuis le prélèvement d'eau jusqu'au robinet de l'abonné, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service sous l'angle économique, environnemental et social.

Présentés en détail au fil du présent RPQS eau potable, ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Bilan des indicateurs de l'exercice 2020 sur le territoire de la CAMVS

Thème	Code	Libellé résumé	Unité	2020
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité / contrôle sanitaire (microbiologie)	%	100,0%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité / contrôle sanitaire (physico-chimie)	%	99,5%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	76,1%
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	/120	109
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (moyenne sur 5 ans)	%	84%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	12,31
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	11,67
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,78%
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nombre	130 488
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³	€TTC	2,35 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	2,45
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	2,04
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	%	100%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	7,15

Thème	Code	Libellé résumé	Unité	2020
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements : fonds de solidarité	€HT	1 506,93 €
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	année	6,8
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N-1	%	1,84%

Les indicateurs sont satisfaisants dans leur ensemble.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en cours permettra de mieux appréhender le service d'eau potable et d'optimiser son fonctionnement puis définir les investissements par ordre de priorité permettant une amélioration de ce dernier.

8. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

8.1 Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité (P109.0)

Les montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles sont présentés ci-dessous.

Tableau 33 : Abandon de créances et versement à un fond de solidarité

Communes	Nombre de demandes reçues	Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)
Boissettes	0	- €
Boissise-la-Bertrand	0	- €
Boissise-le-Roi	1	37,70 €
Dammarie-lès-Lys Melun	16	713,45 €
La Rochette	0	- €
Le Mée-sur-Seine	3	47,40 €
CCBRC dont Lissy et Limoges-Fourches	4	274,27 €
Livry-sur-Seine	0	- €
Maincy	0	- €
Montereau-sur-le-Jard	0	- €
Pringy	0	- €
Rubelles	2	145,62 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	4	- €
Saint-Germain-Laxis	0	- €
Vaux-le-Pénil	5	288,49 €
Villiers-en-Bière	0	- €
Voisenon	0	- €
TOTAL	35	1 506,93 €

Sur le territoire de la CAMVS environ 0,12% des abonnés font une demande d'abandon de créance, avec une forte proportion sur le contrat Melun et Dammarie-lès-Lys avec 0,15% des abonnés réalisant cette demande.

8.2 Opérations de coopération décentralisées

La CAMVS n'a pas œuvré à des opérations de coopération décentralisées en 2020.

9. LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION (CARE)

9.1 Le Care

Les comptes annuels de résultat d'exploitation et l'état détaillé par contrat figurent ci-après. Les données ci-dessous sont en Euros.

Tableau 34 : CARE 2020 des contrats de DSP pour l'exercice 2020

Communes	Saint-Fargeau-Ponthierry Pringy*	Le Mée-sur-Seine	CCBRC TNO dont Lissy et Limoges-Fourches	Montereau-sur-le-Jard	Saint-Germain-Laxis	Boissise-le-Roi	Melun Dammarie-lès-Lys	La Rochette	Rubelles	Boissettes	Boissise-la-Bertrand	Maincy	Villiers-en-Bière	Vaux-le-Pénil	Livry-sur-Seine	Voisenon
PRODUITS	1 592,84	1 951,44	1 945,49	85,93	158,31	426,86	13 936,93	494,70	366,07	140,87	173,26	196,12	91,38	1 173,73	313,55	104,68
Exploitation du service	1 019,18	1 600,57	829,76	68,03	113,18	296,78	11 063,21	315,72	304,85	103,78	127,01	121,17	54,27	943,19	212,68	83,67
Collectivités et autres organismes	502,16	318,10	1 075,70	15,25	44,69	116,34	2 711,47	166,69	55,23	33,41	33,49	79,96	28,57	179,26	79,39	20,46
Travaux attribués à titre exclusif	38,22	7,22	0,00	0,00	0,00	9,45	126,26	10,06	4,61	3,45	11,98	-6,43	0,00	46,69	20,58	0,00
Produits accessoires	33,28	25,55	40,03	2,65	0,45	4,29	35,98	2,23	1,38	0,23	0,78	1,42	8,56	4,59	0,91	0,55
CHARGES	1 465,74	1 887,21	2 212,15	104,23	143,73	461,88	12 448,53	461,46	353,13	113,94	166,88	309,55	84,78	1 293,18	296,84	121,18
Personnel	195,34	110,58	250,96	19,05	15,15	59,88	1 767,19	44,59	57,96	17,22	20,53	32,93	17,40	119,73	22,20	11,39
Energie électrique	16,26	0,49	32,00	2,88	0,00	1,70	377,93	-	-	0,25	-	6,88	7,56	-	0,10	0,16
Achats d'eau	441,68	777,76	334,35	27,10	33,99	158,31	2 239,91	154,51	137,58	26,70	57,08	126,14	0,00	514,75	89,59	36,91
Produits de traitement	1,14	0,00	1,57	-	-	0,34	57,19	-	-	-	-	-	0,05	-	-	-
Analyses	1,87	2,33	8,54	0,71	0,48	1,10	48,99	3,36	0,69	0,70	1,92	0,63	1,61	1,27	0,51	0,53
Sous-traitance, matière et fournitures	64,71	148,55	112,38	11,47	3,60	32,15	634,70	25,83	18,64	6,92	14,10	26,78	3,59	86,05	38,23	7,23
Impôts locaux et taxes	14,73	12,12	16,80	2,99	0,55	1,04	186,36	1,32	1,35	2,27	0,52	1,22	2,36	1,90	0,86	0,19
Autres dépenses d'exploitation dont	101,77	69,12	126,53	6,33	6,79	28,95	833,13	22,47	25,20	7,49	9,59	16,59	5,11	68,34	16,88	5,20
<i>Télécommunication, poste de télégestion</i>	7,09	5,27	8,50	0,77	0,76	2,03	88,65	2,37	2,07	0,72	0,89	0,53	0,60	4,11	1,52	0,46
<i>Engins et véhicules</i>	10,69	5,07	17,50	1,88	2,31	9,87	236,00	6,16	10,80	2,23	3,45	6,86	2,40	19,76	1,77	1,85
<i>Informatique</i>	51,82	34,71	64,75	1,54	1,90	3,60	266,51	4,56	4,65	1,88	1,82	0,07	1,61	8,62	3,00	0,63
<i>Assurance</i>	4,95	6,91	3,68	0,42	0,53	0,99	66,89	1,26	1,30	0,53	0,51	0,00	0,45	1,79	0,83	0,17
<i>Locaux</i>	6,33	5,32	13,56	1,81	2,51	4,90	375,14	5,44	6,06	2,89	2,26	0,58	2,07	8,80	3,79	0,89
<i>Autres</i>	-	-	-	-0,86	-1,23	7,56	-200,04	2,68	0,31	-0,76	0,67	8,55	-2,01	25,26	5,99	1,19
Frais de contrôle	-	9,35	15,51	2,59	-	-	57,37	-	-	-	2,73	-	-	-	8,34	-
Redevance contractuelles	-	7,50	-	-	-	-	0,00	-	-	0,00	-	0,00	-1,17	-	-	-
Contribution des services centraux et recherche	21,42	28,23	17,67	3,45	3,81	8,80	449,63	10,75	9,82	3,65	4,10	1,46	3,04	17,25	7,00	1,84
Collectivités et autres organismes	502,16	318,10	1 075,70	15,25	44,69	116,34	2 711,47	166,69	55,23	33,41	33,49	79,96	28,56	179,26	79,39	20,46
Charges relatives aux renouvellement	0,00	298,46	0,00	7,79	20,06	18,85	1 570,30	14,77	34,20	4,05	14,31	9,61	11,38	98,32	24,04	5,94
<i>Garantie de la continuité de service</i>	20,05	0,00	0,00	0,00	-	18,85	0,00	-	14,74	4,05	-	4,79	11,38	17,18	-	2,24
<i>Programme contractuel</i>	35,63	151,19	61,80	0,00	-	-	-	-	19,46	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds contractuel</i>	-	147,27	59,08	7,79	20,06	-	1 570,30	14,77	-	-	14,31	4,83	-	81,14	24,04	3,71
Charges relatives aux investissement	0,00	65,36	0,00	0,29	10,56	15,21	1 481,34	-	-	8,70	2,32	5,62	5,30	201,63	8,19	25,27
<i>Programme contractuel</i>	5,06	65,36	73,58	0,29	10,56	15,21	1 481,34	-	-	8,70	2,32	5,62	5,30	201,63	8,19	25,27
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	14,89	0,00	0,00	3,02	3,91	17,67	-	15,62	12,17	2,45	5,85	-	-	-	-	5,86
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8,41	11,72	6,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	20,62	27,50	19,44	1,32	0,14	1,53	33,02	1,55	0,30	0,14	0,33	1,72	0,00	4,69	1,52	0,21
Rémunération du besoin en fonds de roulement		0,02														
RESULTATS avant impôts	127,10	64,22	-266,66	-18,30	14,59	-35,02	1 488,39	33,25	12,94	26,92	6,38	-113,43	6,61	-119,45	16,71	-16,50
Apurement des déficits antérieurs	0,00	64,22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés	39,40	-	-	-	4,09	-	416,75	9,31	3,62	7,54	1,79	0,00	1,85	0,00	4,68	0,00
RESULTATS	87,70	64,23	-266,66	-18,30	10,50	-35,02	1 071,64	23,94	9,32	19,39	4,59	-113,43	4,76	-119,45	12,03	-16,50

* Pour Pringy, le montant des dépenses 2020 au titre de la prestation de service du 01/01/2020 au 31/07/2020 est de 17 038,20 €_{ttc}. A compter du 01/08/2020, Pringy est intégrée à la DSP de Saint-Fargeau-Ponthierry.